



s'inscrire à l'UNIL

Directive de la Direction en matière de conditions d'immatriculation 2018-2019

SOMMAIRE

1.	L'UNIL en bref	(3)
2.	Les étudiants en chiffres	(3)
3.	Généralités	(4)
4.	Déroulement de l'immatriculation	(4)
5.	Année académique	(6)
6.	Délais	(6)
7.	conditions d'immatriculation en bachelor	(8)
	7.1 Pour les titulaires d'un diplôme suisse	(8)
	7.2 Pour les titulaires d'un diplôme étranger	(9)
	7.3 Admission sans maturité	(29)
	7.4 Conditions particulières aux facultés et écoles	(31)
	7.5 Examen de français	(35)
	7.6 Examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS)	(35)
8.	conditions d'immatriculation en master	(36)
9.	conditions d'immatriculation en doctorat	(40)
10.	Admission aux programmes de CAS, DAS et MAS	(42)
11.	équivalences de cours, de séminaires et d'examens	(43)
12.	cours satellites et cours de vacances	(43)
13.	étudiants-hôtes	(44)
14.	Transfert d'université ou de faculté	(45)
15.	Mobilité	(46)
16.	Taxe administrative	(46)
17.	copies certifiées conformes	(47)
18.	Taxes d'études et coût de la vie en suisse	(48)
19.	Bourses	(49)
20.	permis pour études - visa	(49)
21.	Logement	(50)
22.	Accès au site de l'UNIL	(50)
	adresses principales à l'UNIL	(51)

Par souci de lisibilité, nous avons renoncé à féminiser les catégories de personnes dans ce document. Merci de votre compréhension.

English version : www.unil.ch/immat/en/home.html

1. L'UNIL en bref

Fondée en 1537, l'Académie de Lausanne a été transformée en Université en 1890. Elle est aujourd'hui l'un des principaux centres universitaires de Suisse. Ses compétences sont réparties en 7 facultés : théologie et sciences des religions (FTSR), droit, sciences criminelles et administration publique (FDCA), lettres (y compris l'Ecole de français langue étrangère), sciences sociales et politiques (SSP), hautes études commerciales (HEC), géosciences et environnement (FGSE), biologie et médecine (FBM).

L'enseignement

L'Université de Lausanne offre des programmes menant à des

- * diplômes
- * bachelors (3 ans, 180 crédits ECTS)
- * masters (1,5 ou 2 ans, 90 à 120 crédits ECTS ; 3 ans, 180 crédits ECTS pour la médecine)
- * doctorats
- * Masters of Advanced Studies

La recherche

L'Université de Lausanne compte plus de 190 unités de recherche œuvrant dans des domaines aussi divers que la numismatique grecque et romaine, le droit de l'environnement ou la biologie du développement. Au sein de ses instituts, laboratoires et bibliothèques, 2489 chercheurs, dont 571 professeurs, travaillent chaque jour sur des projets de recherche de portée nationale ou internationale. Les collaborations développées auprès de nombreuses institutions universitaires ou organisations indépendantes placent l'UNIL au cœur d'une synergie de compétences. Ouverte sur le monde académique, mais aussi sur le secteur privé (entreprises, médias, associations culturelles, etc.), l'UNIL met ses talents et ses connaissances au service d'un large public.

2. Les étudiants en chiffres

au total : 14'963

I. Etudiants réguliers

14'674

D'où viennent-ils ?

Canton de Vaud	6'997 (47 %)
Autres cantons suisses	4'462 (30 %)
Etranger	3'215 (23 %)

Où sont-ils ?

FTSR (Théologie et sciences des religions)	120
FDCA (Droit, sciences criminelles et administration publique)	1'995
Lettres	2'222
SSP (Sciences sociales et politiques)	3'089
HEC (Hautes études commerciales)	3'006
FGSE (Géosciences et environnement)	878
FBM (Biologie et médecine)	3'364

II. Etudiants de formation continue inscrits en programme de Master of Advanced Studies

289

(Etat : novembre 2017)



3. généralités


En application de la Loi sur l'Université de Lausanne et de son Règlement d'application, la Direction adopte la directive suivante en matière de conditions d'immatriculation. Elle n'est valable que pour l'année académique indiquée en page de couverture et peut être modifiée en tout temps. Elle concerne, pour l'essentiel, l'admission en programme de 1^{er} et 2^e cursus (bachelor et master), ainsi qu'en doctorat. Pour les renseignements portant sur les programmes de Master of Advanced Studies (MAS), voir page 42.

L'immatriculation est l'autorisation que l'Université donne à un étudiant de s'inscrire dans une faculté, dans le but de suivre les différents cours, séminaires et travaux pratiques nécessaires à l'obtention d'un titre universitaire. Demeurent réservées les conditions d'inscription aux examens fixées par les différents règlements des facultés et écoles.

D'autres informations utiles se trouvent sur les sites suivants:

- * www.unil.ch/bienvenue
- * www.unil.ch/formations
(liste et descriptif de tous les programmes proposés par l'UNIL)
- * ceux des facultés et écoles de l'UNIL:
www.unil.ch/central/page2863.html
- * swissuniversities: www.swissuniversities.ch
- * vous trouverez la traduction anglaise de cette Directive sous:
www.unil.ch/immat/en/home.html

4. déroulement de la procédure d'immatriculation

 **Attention:** ne pas oublier de prendre connaissance des délais et conditions figurant dans les diverses rubriques de la Directive en matière de conditions d'immatriculation.

1. Après avoir pris connaissance des conditions d'immatriculation, le candidat dépose dans les délais (voir page 6) sa demande d'admission en ligne (voir www.unil.ch/immat) et envoie au Service des immatriculations et inscriptions son dossier complet; contenu du dossier:
 - a. inscription en bachelor avec un diplôme de fin d'études secondaires suisse: page 8
 - b. inscription en bachelor avec un diplôme de fin d'études secondaires étranger: page 9
 - c. inscription en master: page 36
 - d. inscription en doctorat: page 40.
2. Le Service des immatriculations et inscriptions traite le dossier et vérifie si les conditions formelles d'admission au programme choisi sont remplies.

Master, doctorat et étudiants-hôtes: si elles remplissent les conditions formelles, les candidatures en master et doctorat sont ensuite soumises à la faculté ou école concernée, qui doit donner son préavis. Les demandes d'étudiants-hôtes doivent aussi obtenir l'accord de la faculté ou école.
3. Le candidat accepté reçoit par courrier postal une attestation d'admission à l'immatriculation, accompagnée d'informations

sur l'UNIL et d'instructions lui expliquant comment confirmer son immatriculation; le candidat refusé est aussi avisé par écrit.

Chaque candidat recevra une réponse écrite lorsque son dossier complet (selon les exigences figurant dans la Directive en matière de conditions d'immatriculation) sera parvenu au Service des immatriculations et inscriptions; il est inutile de contacter le Service des immatriculations et inscriptions avant d'avoir obtenu une réponse de sa part.

4. Selon sa nationalité, le candidat étranger doit obtenir un visa pour études avant de venir en Suisse; il se rend à l'Ambassade ou au Consulat suisse le plus proche pour déposer sa demande, qui doit comporter notamment l'attestation d'admission à l'immatriculation. Le Service des immatriculations et inscriptions ne peut intervenir dans ce processus auprès des autorités (Ambassade, Consulat, Service cantonal de la population). Ces démarches pouvant prendre deux à trois mois, il est conseillé de les entreprendre au plus vite. Pour cette même raison, le délai de dépôt des demandes d'immatriculation pour les candidats devant obtenir un visa en vue d'études en Suisse est fixé deux mois avant les autres délais généraux (voir page 6).
5. Le candidat confirme son immatriculation selon les instructions qui lui ont été fournies avec l'attestation d'admission à l'immatriculation (notamment présentation des originaux des diplômes de fin d'études secondaires et/ou universitaires, relevés de notes); les délais indiqués dans ces instructions doivent impérativement être respectés, faute de quoi le dossier est annulé.

Si l'admission est soumise à des conditions (réussite de l'examen complémentaire des hautes écoles suisses (voir page 35) ou de l'examen de français (voir page 35), obtention du diplôme de fin

d'études secondaires ou du grade universitaire, etc.), elles doivent être remplies avant la confirmation de l'immatriculation, soit au plus tard lors de la reprise des cours (voir précisions pages 39 (master) et 42 (doctorat)).

Attention: si le diplôme (ou l'attestation d'obtention du grade) ne peut être fourni avant la reprise des cours, l'immatriculation doit être annulée; un éventuel report de la candidature sera examiné sur la base des dispositions en vigueur lors de la demande de réactivation du dossier.

6. La facture portant sur les taxes d'inscription aux cours du premier semestre est envoyée ensuite. Le bulletin de versement remis par le Service des immatriculations et inscriptions permet d'effectuer le paiement des taxes auprès d'un guichet de la poste suisse ou par e-banking.

Si, selon les instructions fournies avec l'attestation d'admission à l'immatriculation, le candidat domicilié à l'étranger doit se présenter en personne à la réception du Service des immatriculations et inscriptions pour confirmer son immatriculation, il recevra seulement la facture à ce moment et ne pourra donc pas payer les taxes avant son arrivée en Suisse. Pour information, le Service de la population du Canton de Vaud n'exige pas de la part des futurs étudiants de l'UNIL une preuve de paiement des taxes d'inscription pour le premier semestre dans le cadre de la procédure d'octroi du visa (voir le formulaire de demande d'autorisation de séjour temporaire pour études dans le Canton de Vaud: www.vd.ch/formulaires-etrangeurs).

7. Lorsque le candidat s'est acquitté des taxes d'inscription aux cours, il a le statut d'étudiant; il peut obtenir une attestation d'inscription au semestre (la marche à suivre sera indiquée au verso de la facture des taxes d'inscription).

Pour le traitement de certaines candidatures, le Service des immatriculations et inscriptions doit requérir des informations complémentaires (auprès du Centre d'information sur les questions de reconnaissance (Swiss ENIC), du candidat, des écoles ou universités qu'il a fréquentées, etc.). Pour les programmes de master et de doctorat, ainsi que pour les étudiants-hôtes, le Service doit de plus obtenir le préavis de la faculté ou école concernée (voir point 2). Le temps écoulé entre l'envoi de la demande et la décision finale d'admission à l'immatriculation peut donc comporter plusieurs semaines.

Il est par conséquent conseillé de déposer son dossier le plus tôt possible.

Attention : il est primordial de fournir des renseignements complets et corrects lors du dépôt de la candidature en ligne et de l'envoi du dossier ainsi que lorsque le candidat fournit ultérieurement des documents ou des renseignements à l'UNIL. Toute omission ou remise de documents faux ou falsifiés peut conduire au refus définitif d'admission, respectivement à l'exclusion de l'UNIL.

5. Année académique

L'année académique est divisée en deux semestres :

le semestre d'automne débute le 1^{er} août et se termine le 31 janvier (les cours commencent mi-septembre, au début de la semaine 38) ; le semestre de printemps commence le 1^{er} février et s'étend jusqu'au 31 juillet (les cours reprennent en février, au début de la semaine 8). Les sessions d'examens ont lieu pendant les périodes suivantes :

- * session de janvier : vendredi de la semaine 2, semaines 3, 4, 5
- * session de juin : semaines 24, 25, 26, 27
- * session de septembre : semaines 34, 35, 36.

6. Délais pour le dépôt du dossier

Le dépôt de la candidature en ligne ainsi que l'envoi des documents requis doivent être effectués dans les délais indiqués ci-dessous.

/// Pour tenir compte des délais administratifs, et se prémunir contre tout risque de dépassement, les candidats soumis à l'obligation d'obtention d'un visa en vue d'études en Suisse (voir page 49) ont l'obligation de déposer leur demande d'immatriculation au moins deux mois avant les autres délais généraux (avant le 28 février, respectivement le 30 septembre).

I. Bachelor et master (valable aussi pour les cursus de l'École de français langue étrangère)

a) semestre d'automne 2018/2019 :

- * délai général : 30 avril 2018 pour tous les cursus sauf la médecine
- * délai pour les candidats devant obtenir un visa : 28 février 2018 pour tous les cursus (médecine: voir l'exception ci-dessous et aussi page 31).

Exceptions

- * Médecine: en plus du dépôt de la candidature auprès de l'UNIL dans les délais indiqués ci-dessus, il est obligatoire de se préinscrire avant le 15 février 2018 auprès de swissuniversities à Berne (www.swissuniversities.ch, <https://med.swissuniversities.ch>). Voir aussi page 31.
- * Candidatures au programme Passerelle biologie/sciences et technologie du vivant - médecine débutant au semestre d'automne 2018/2019: le délai pour déposer les demandes d'immatriculation est fixé au 30 novembre 2017.
- * Examens préalables d'admission: en plus du dossier à déposer auprès du Service des immatriculations et inscriptions au 30 avril, les candidats doivent également s'inscrire auprès de la faculté ou

école choisie: le délai d'inscription à l'examen préalable est fixé à la fin de la quatrième semaine de la période d'enseignement du semestre de printemps, ceci pour la session d'été suivante. Se renseigner auprès de la faculté ou école choisie.

Attention: seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés. Le délai du 30 avril, respectivement du 28 février, est à respecter même si le diplôme donnant droit à l'immatriculation (maturité, baccalauréat, bachelor, etc.) n'est délivré que dans le courant de l'été. Dans ce cas, le candidat envoie les autres documents avant le 30 avril, respectivement le 28 février, en indiquant la date à laquelle la copie du diplôme donnant accès à l'UNIL sera envoyée au Service des immatriculations et inscriptions. Il appartient cependant au candidat de fournir les pièces manquantes suffisamment tôt pour permettre le traitement du dossier, faute de quoi la demande est annulée. Ceci est particulièrement important si l'admission est soumise à la réussite de l'examen de français (voir page 35) ou de l'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS) (voir page 35).

b) semestre de printemps 2019:

* délai général: 30 novembre 2018

* délai pour les candidats devant obtenir un visa: 30 septembre 2018.

Attention: seuls les étudiants en droit allemand, les étudiants-hôtes (sous réserve de l'accord de la faculté) ainsi que les candidats à certains programmes de master peuvent s'immatriculer au semestre de printemps.

c) délai pour déposer une demande d'admission sur dossier

(uniquement pour le bachelor, voir page 29):

28 février 2018 pour le semestre d'automne 2018/2019.

II. Doctorat

Le dossier complet doit parvenir au Service des immatriculations et inscriptions:

a) semestre d'automne 2018/2019:

jusqu'au 31 juillet 2018

b) semestre de printemps 2019:

jusqu'au 30 novembre 2018.

Voir le chapitre « Conditions d'immatriculation en doctorat », page 40, pour les détails.

III. Délais particuliers pour les programmes de formation continue (CAS, DAS et MAS)

Se renseigner auprès de la Formation continue UNIL-EPFL:

Formation Continue UNIL-EPFL
EPFL – Innovation Park, Bâtiment E
CH-1015 Lausanne

www.formation-continue-unil-epfl.ch

Adresse d'envoi des dossiers après dépôt de la candidature en ligne:

Université de Lausanne
Service des immatriculations et inscriptions
Unicentre
CH-1015 Lausanne

Tous les délais, y compris ceux valables pour les étudiants déjà immatriculés à l'UNIL, sont disponibles sous:

www.unil.ch puis Campus pratique > Documents – Formulaire
> Textes légaux > Directives internes à l'Université de Lausanne
> 3. Enseignements et étudiants

7. conditions d'immatriculation en bachelor

7.1 conditions d'immatriculation pour les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires suisse

– **procédure**: page 4
– **délais**: page 6
– **choix des études**:
www.unil.ch/formations
– **candidature en ligne**:
www.unil.ch/dimmat

– **conditions particulières aux facultés**: page 31
– **taxes d'études et coût de la vie**: page 48

Diplômes suisses permettant l'immatriculation

Les titulaires de diplômes secondaires suisses peuvent, en principe, avoir accès à toutes les facultés. Ils sont dispensés de l'examen de français.

Les titres suivants donnent accès à l'Université de Lausanne :

- * certificat cantonal de maturité gymnasiale reconnu par la Confédération
- * certificat de maturité délivré par la Commission suisse de maturité
- * certificat de maturité professionnelle complété du certificat d'examen complémentaire de la Commission suisse de maturité (passerelle Dubs)
- * certificat de maturité spécialisée reconnu à l'échelle suisse complété du certificat d'examen complémentaire de la Commission suisse de maturité (passerelle Dubs)

- * bachelor d'une Haute école spécialisée (HES) ou d'une Haute école pédagogique (HEP)
- * certificat cantonal de maturité commerciale gymnasiale.

Les titres susmentionnés donnent accès à la 1^{re} année d'études (bachelor), sans condition particulière d'admission. Voir aussi les conditions particulières aux facultés et écoles, page 31.

Les examens préalables d'admission d'une autre université suisse ne sont pas reconnus.

Procédure (voir aussi page 4)

Le candidat envoie dans les délais (page 6) son dossier complet (voir ci-dessous) à l'adresse suivante :

Université de Lausanne
Service des immatriculations et inscriptions
Unicentre
1015 Lausanne

/// **Attention**: seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés. En cas d'absence non motivée d'un ou plusieurs des documents mentionnés ci-dessous, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation (voir rubrique à ce sujet page 7).




Contenu du dossier pour une admission en bachelor:

Après avoir déposé sa demande en ligne (www.unil.ch/immat, rubrique *futurs étudiants > bachelor*), le candidat envoie au Service des immatriculations et inscriptions (**merci de ne pas agraffer les documents!**):

- * une copie signée de la fiche récapitulative jointe au mail reçu par le candidat immédiatement après le dépôt de la candidature en ligne
- * une photo format passeport
- * les copies du diplôme de fin d'études secondaires et, le cas échéant, du diplôme universitaire ou HES/HEP et du supplément au diplôme (si remis)
- * le cas échéant, les copies des relevés de notes obtenues à tous les examens présentés à l'université ou auprès de la HES/HEP et l'attestation d'exmatriculation (l'attestation doit être fournie au plus tard avant le début des cours)
- * un curriculum vitae complet et à jour
- * une copie du passeport ou de la carte d'identité.

 **Attention:** il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne et d'envoyer les documents par courrier postal.

Les candidats seront informés, personnellement et par écrit d'ici fin juillet au plus tard, de la suite qui sera donnée à leur demande et des modalités à remplir en vue de leur immatriculation.

 **Attention:** les candidats ayant déjà effectué des études universitaires sans obtenir de grade peuvent voir leur demande soumise à des restrictions (voir page 45).

7.2 conditions d'immatriculation pour Les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger

– **procédure:** page 4
– **délais:** page 6
– **choix des études:**
www.unil.ch/formations
– **candidature en ligne:**
www.unil.ch/dimmat
– **conditions particulières aux
facultés:** page 31

– **examen de français:** page 35
– **ECUS:** page 35
– **taxe administrative:** page 46
– **taxes d'études et coût de
la vie:** page 48
– **visa:** page 49

Règles générales pour les études secondaires

Sauf indication contraire dans les pages suivantes, seuls les diplômes de fin d'études secondaires ayant un caractère de formation générale (essentiellement de type littéraire ou scientifique) sont reconnus, sous réserve de certaines exigences de moyenne et d'examens complémentaires d'admission.

Pour déterminer la liste des diplômes étrangers donnant accès aux études de bachelor ainsi qu'à l'EFLE, l'Université de Lausanne se base sur la Convention du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, n° 165 (« Convention de Lisbonne »), les « Recommandations du 7 septembre 2007 de la CRUS* relatives à l'évaluation des diplômes d'études secondaires supérieures étrangers » ainsi que sur les travaux de la Commission d'admission et équivalences de swissuniversities. De manière générale, le diplôme doit être équivalent, pour l'essentiel (en heures et branches), à une maturité gymnasiale suisse.

* actuellement swissuniversities

Il doit notamment:

- * être le diplôme de fin d'études secondaires le plus élevé dans le pays de délivrance, obtenu après au moins 12 ans d'études (éventuellement 11 ans, si les années 9, 10 et 11 font partie de l'enseignement secondaire supérieur)
- * avoir été acquis à l'issue d'une formation non abrégée, en principe accomplie au sein d'une école reconnue
- * y donner un accès général aux études universitaires
- * avoir été délivré par l'Etat ou, éventuellement, par une institution reconnue par l'Etat qui l'a autorisée à délivrer ce type de diplôme
- * être considéré comme étant de formation générale et porter obligatoirement sur les six branches d'enseignement selon le tableau suivant:

1. Langue première
2. Deuxième langue
3. Mathématiques
4. Sciences naturelles (biologie, chimie ou physique)
5. Sciences humaines et sociales
(géographie, histoire ou économie/droit)
6. Choix libre (une branche parmi les branches 2, 4 ou 5)

Attention: ces six branches doivent avoir été suivies dans chacune des trois dernières années d'études secondaires supérieures. La branche 6. Choix libre doit avoir été suivie pendant les trois années dans la même catégorie de branches (2, 4 ou 5).

Le simple fait qu'un titre donne accès aux études universitaires dans le pays l'ayant délivré ne suffit pas pour autoriser l'immatriculation à l'UNIL.

Ne sont pas reconnus:

- * les diplômes de type pédagogique, commercial, technique ou d'enseignement

- * les diplômes spécialisés de fin d'études (construction, art, ménage, etc.)
- * les diplômes de cours du soir, de cours par correspondance ou de cours pour adultes
- * les diplômes obtenus à l'issue d'études secondaires suivies successivement dans divers systèmes éducatifs ne sont reconnus que si les trois dernières années ont été suivies au niveau de l'enseignement secondaire gymnasial II et que chacune des trois dernières années est réussie. Ces années doivent correspondre aux trois dernières années des systèmes respectifs.
- * les examens préalables d'admission d'une autre université suisse ou étrangère.

L'Université de Lausanne soumet la reconnaissance des diplômes de fin d'études secondaires étrangers à des conditions particulières (notamment en ce qui concerne la moyenne et les examens complémentaires d'admission). En cas de doute, il appartient aux candidats de fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de leur admissibilité.

Lorsqu'une attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine (le pays ayant délivré le diplôme de fin d'études secondaires) est exigée en plus du diplôme de fin d'études secondaires, cette attestation doit porter sur une place d'études dans la même orientation que celle choisie à l'UNIL. Les attestations délivrées pour des études à distance ne sont pas acceptées. Si la présente Directive autorise un changement d'orientation, l'attestation d'admission universitaire doit dans tous les cas porter sur une orientation et un programme reconnus par l'UNIL. L'obligation de réussir l'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS) demeure réservée.

Règles générales pour les études universitaires

Lorsque des études universitaires sont exigées pour l'admission en bachelor ainsi qu'à l'Ecole de français langue étrangère (EFLE), seuls

sont reconnus les programmes universitaires comparables à ceux existant en Suisse et suivis, sauf exception, auprès d'universités publiques (reconnues par l'UNIL). En principe, ces études doivent avoir été effectuées dans une université située dans le même pays que celui ayant délivré le diplôme de fin d'études secondaires. L'ensemble des prestations doit avoir été accompli auprès d'une haute école reconnue par la Direction de l'Université de Lausanne.

Ne sont notamment pas reconnus:

- * les programmes universitaires d'une durée inférieure à ceux des universités suisses ainsi que ceux comprenant plus de 15 crédits ECTS pour stage sur un total de 180 crédits ECTS (ou équivalent)
- * les formations universitaires technologiques ou professionnalisées
- * les programmes suivis par correspondance ou télé-enseignement.

/// **Attention:** les candidats ayant déjà effectué des études universitaires sans obtenir de grade peuvent voir leur demande soumise à des restrictions (voir page 45). Le fait d'avoir le diplôme exigé ne donne pas automatiquement droit à l'immatriculation, qui n'est accordée qu'après examen du dossier.

Procédure (voir aussi page 4)

Après avoir déposé sa demande en ligne (www.unil.ch/immat, rubrique *futurs étudiants > bachelor*), le candidat envoie dans les délais (page 6) son dossier complet (contenu : voir ci-contre) à l'adresse suivante :

Université de Lausanne
Service des immatriculations et inscriptions
Unicentre
CH-1015 Lausanne



Contenu du dossier pour une admission en bachelor: (merci de ne pas agraffer les documents !)

- * une copie signée de la fiche récapitulative jointe au mail reçu par le candidat immédiatement après le dépôt de la candidature en ligne
- * une photo format passeport
- * les copies du diplôme de fin d'études secondaires et, le cas échéant, du diplôme universitaire et du supplément au diplôme (si remis)

attention: pour les diplômes et relevés de notes délivrés par une école ou haute école **ne faisant pas partie d'un Etat ayant ratifié la Convention de Lisbonne**, les copies (recto-verso) doivent être certifiées conformes selon les modalités indiquées à la page 47.

- * les copies des relevés de notes des trois dernières années d'études secondaires

attention: pour les diplômes et relevés de notes délivrés par une école ou haute école **ne faisant pas partie d'un Etat ayant ratifié la Convention de Lisbonne**, les copies (recto-verso) doivent être certifiées conformes selon les modalités indiquées à la page 47.

- * le cas échéant, les copies des relevés de notes obtenues à tous les examens présentés à l'université

attention: pour les diplômes et relevés de notes délivrés par une école ou haute école **ne faisant pas partie d'un Etat ayant ratifié la Convention de Lisbonne**, les copies (recto-verso) doivent être certifiées conformes selon les modalités indiquées à la page 47.

- * pour les candidats provenant d'une autre université suisse ou d'une HES/HEP: joindre également une attestation d'exmatriculation (l'attestation doit être fournie au plus tard avant le début des cours)
- * un curriculum vitae complet et à jour
- * une copie du passeport ou de la carte d'identité
- * la preuve du virement des CHF 200.– (voir remarque à la page 46)
- * une traduction authentifiée des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais ou italien.

/// **Attention:** il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne et d'envoyer les documents par courrier postal.

Les candidats seront informés, personnellement et par écrit d'ici fin juillet au plus tard, de la suite qui sera donnée à leur demande et des modalités à remplir en vue de leur immatriculation.

/// **Attention:** seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés. En cas d'absence non motivée d'un ou plusieurs des documents mentionnés ci-dessus, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation (voir rubrique à ce sujet page 7).

Le candidat accepté recevra ensuite une attestation d'admission à l'immatriculation (document indispensable à l'obtention d'un visa, voir page 49). Le candidat se rendra le plus rapidement possible à l'Ambassade ou au Consulat de Suisse de son lieu de résidence pour faire la demande de visa d'entrée en Suisse. S'il doit se présenter à la réception du Service des immatriculations et inscriptions pour confirmer son immatriculation (selon les instructions fournies avec l'attestation d'admission à l'immatriculation), il s'y rendra dans le délai qui lui sera communiqué et après obtention du visa pour étudiant, muni des documents qui lui auront été indiqués, tels que :

- * l'attestation d'admission à l'immatriculation
- * l'original de son diplôme de fin d'études secondaires
- * une adresse en Suisse, valable durant ses études à l'Université.

Les autres candidats pourront envoyer leurs documents par courrier postal, selon les instructions fournies avec l'attestation d'admission à l'immatriculation.

Si les documents présentés ne sont pas en règle ou si l'examen d'admission demandé selon les cas n'est pas réussi, l'immatricu-

lation est refusée. Le candidat refusé sera avisé personnellement. Lorsque les conditions d'immatriculation ne sont pas remplies, l'admission n'est possible qu'après l'obtention d'un diplôme universitaire reconnu par l'UNIL.

Titres et exigences

Ces conditions d'immatriculation sont des exigences minimales; elles ne sont valables que pour l'année académique indiquée et la Direction de l'Université se réserve le droit de les modifier à tout instant. Elles concernent l'admission en bachelor ainsi qu'à l'Ecole de français langue étrangère (EFLE).

Seuls les diplômes de fin d'études secondaires ayant un caractère de formation générale donnent accès à l'immatriculation. Les candidats sont priés de prendre connaissance des autres exigences figurant dans la présente brochure, notamment aux pages 10 et 11.

Les porteurs de diplômes de fin d'études secondaires étrangers sont admis sous réserve de la réussite d'examens complémentaires :

- * examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS) (page 35)
ou
- * examen de français (page 35)
ou
- * examen de classement pour les candidats à l'Ecole de français langue étrangère (EFLE) (page 34)

/// **Attention:** les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes).

Attention: les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Afghanistan	Baccaluria / 12th Grade Certificate	70 %	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Afrique du Sud	National Senior Certificate (NSC)	60 % (Grade 5)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Albanie	Diplomë e maturës shtetërore		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Algérie	Baccalauréat d'Enseignement Secondaire Général (filières littéraires et scientifiques)	12/20			+	ECUS
Allemagne	Zeugnis der allgemeinen Hochschulreife Etudiants en droit allemand: voir « Conditions particulières aux facultés » page 33	2,5	ou	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
					+	examen de français
Angola	Diplôme universitaire				+	examen de français
Arabie Saoudite	Diplôme universitaire				+	examen de français
Argentine	Bachiller	7/10	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Arménie	Mijnkarg krtutyán Attestat (dès 2018)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
	Mijnkarg (Iriv) krtutyán Attestat (jusqu'en 2017)		ou		+	ECUS
			+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Autriche	Reifezeugnis einer allgemein bildenden höheren Schule (AHS)				+	examen de français
Australie	Australian Capital Territory: ACT Year 12 Certificate ou ACT Senior Secondary Certificate (dès 2015) New South Wales: Higher School Certificate (HSC) Northern Territory: Northern Territory Certificate of Education (NTCE) Queensland: Queensland Certificate of Education South Australia: South Australian Certificate of Education (SACE) Tasmania: Tasmanian Certificate of Education (TCE) Victoria: Victorian Certificate of Education (VCE) Western Australia: Western Australian Certificate of Education (WACE)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Azerbaïdjan	Orta tahsil haqqında attestat		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Bahreïn	Tawjihiya (Secondary School Leaving Certificate) (literary track / scientific track)	80 %			+	ECUS
Bangladesh	Bachelor Honours (programme de 3 ans au minimum)				+	examen de français
Belgique	Certificat d'enseignement secondaire supérieur / Diploma van hoger secundair onderwijs / Abschlusszeugnis der Oberstufe des Sekundarunterrichts			+		examen de français pour le Diploma van hoger secundair onderwijs/Abschlusszeugnis der Oberstufe des Sekundarunterrichts
Béni	Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré (Série A1 lettres - langues / Série A2 lettres - sciences humaines / Série B lettres - sciences sociales / Série C sciences et techniques / Série D biologie - géologie)	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Biélorussie	Atestat ab agulnaj sjarednjaj adukacyi Attestat o srednem obrazovanii		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Bolivie	Bachiller en Humanidades	64/100 (bueno) ou 5/7	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Bosnie-Herzégovine	Matura / Svjedodzba / Diploma o Zavrzenoj Srednjoj Skoli / Diploma o Položenom Maturskom Ispitu		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Botswana	Botswana General Certificate of Secondary Education	C			+	ECUS
Brésil	Certificado de Conclusão do Ensino Médio	7/10 (bom)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Bulgarie	Diploma za (Zavarsheno) Sredno Obrazovanie (filiière de formation générale et académique en 12 ans)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Burkina Faso	Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré, Série A philosophie - lettres / Série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences naturelles	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS

Attention: les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Burundi	Diplôme des Humanités Générales + Diplôme d'Etat	60 %	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Cabo Verde	Certificado de Habilitações Literárias	14/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Cambodge	Certificate of Upper Secondary Education	B ou 30/50	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Cameroun francophone	Baccalauréat de l'enseignement secondaire, D: mathématiques et sciences de la vie et terre / A: lettres - philosophie / C: mathématiques et sciences physiques	12/20			+	ECUS
anglophone	Cameroon GCE comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 Advanced Level (dont un A-level en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet				
Canada	Alberta: Alberta High School Diploma comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en 30 Level British Columbia: British Columbia Certificate of Graduation – Dogwood Diploma comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en Grade 12 Labrador: High School Graduation Diploma comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en Level III - Advanced or Academic Math 3200, 3201, 3208 Manitoba: High School Diploma comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en Level 12 comme „S” Specialized Course New Brunswick: High School Graduation Diploma – Diplôme de fin d'études comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en Grade 12 au College Preparatory Program Newfoundland: High School Graduation Diploma comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en Level III - Advanced or Academic Math 3200, 3201, 3208		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français si le français n'a pas été suffisamment étudié au niveau secondaire (High School)
			ou		+	ECUS

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Canada (suite)	<p>Northwest Territories: High School Graduation Diploma comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en Grade 12 au University Preparation Level</p> <p>Nova Scotia: High School Completion Certificate comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en Grade 12 au University Preparation Level</p> <p>Nunavut: Nunavut Senior Secondary School Graduation Diploma comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en 30 Level</p> <p>Ontario: Ontario Secondary School Diploma (OSSD) comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en Grade 12 U ou M</p> <p>Prince Edward Island: Prince Edward High School Graduation Diploma comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en Grade 12 dans la catégorie Academic</p> <p>Québec: Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) préuniversitaire (fournir les relevés de notes des 4 dernières années)</p> <p>Saskatchewan: Record of Secondary Level Achievement (Transcript) for complete Grade 12 standing comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles en Grade 12 Level 30 Course</p>	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français si le français n'a pas été suffisamment étudié au niveau secondaire (High School)
						ou
Centrafricaine (République)	Baccalauréat série C mathématiques et sciences physiques / série D mathématiques et sciences de la nature	12/20			+	ECUS
Chili	Licencia de Enseñanza / Educación Media, científico-humanista / humanístico-científica	5/7 (bueno)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Chine	Diplôme universitaire				+	examen de français

Attention: les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Chypre	Apolytirio Lykeio		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
	Lise Diplomasi		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Colombie	Diplôme universitaire				+	examen de français
Congo (République)	Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré / Baccalauréat Général	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Congo (République démocratique)	Diplôme d'Etat d'Etudes Secondaires du Cycle Long, sections scientifiques, littéraires ou pédagogiques	60 %	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Corée du Nord	Diplôme universitaire				+	examen de français
Corée du Sud	High School Certificate of Graduation	C (Mi)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Costa Rica	Diplôme universitaire				+	examen de français
Côte d'Ivoire	Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Croatie	Svjedodzba o drzavnoj maturi (4 ans)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Cuba	Bachiller, Ciencias y Letras / Bachiller, nivel medio superior de la Educacion General Politecnica Laboral + Certification de Estudios Terminados	80 %	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Danemark	Studentereksamensbevis		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Dominicaine (République)	Bachiller	B (muy bueno)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Egypte	Thanaweya a'Amma (General Secondary Education Certificate GSEC)	80 %	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
El Salvador	Diplôme universitaire				+	examen de français
Emirats Arabes Unis	Shahadat Al-Thawiya-Al-Amma (Secondary School Leaving Certificate, Arts Stream)	80 %			+	ECUS
Equateur	Bachiller General Unificado en Ciencias	14/20 (ou 8/10)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Erythée	Diplôme universitaire				+	examen de français
Espagne	Bachillerato (Modalidad de Ciencias)		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Estonie	Gümnaasiumi lõputunnistus + Riigeksamitunnistus		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Etats-Unis	High School Diploma		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
			ou	5 Advanced Placement Exams, note minimum pour chaque AP Exam: 3. Les 5 sujets doivent inclure 2 langues, les mathématiques, un sujet en sciences naturelles et un sujet en sciences humaines et sociales. Ne sont notamment pas reconnus: Art History, Computer Science, Environmental Science, Music Theory, Psychology, Statistics, Studio Art, Comp. Government and Politics, US Government and Politics.	+	examen de français
Ethiopie	Diplôme universitaire				+	examen de français
Finlande	Lukion Päättötodistus + Ylioppilastutkintotodistus avec au minimum 75 cours, comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale, dont au moins 8 cours dans chaque sujet, resp. 10 cours en mathématiques (advanced level)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
France	Baccalauréat général, série S, obtenu à partir de 2015	10/20				
	Baccalauréat général, série S avec l'option (y compris l'examen) histoire-géographie en terminale (dernière année), obtenu en 2013 ou 2014	10/20				

Attention: les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
France (suite)	Baccalauréat général, série L avec l'option (y compris l'examen) mathématiques en première et terminale (avant-dernière et dernière année) obtenu à partir de 2013	10/20				
	<i>Le Baccalauréat général série ES n'est pas reconnu; le baccalauréat général série L sans l'option mathématiques n'est pas reconnu; le candidat doit obtenir un diplôme universitaire (licence) pour accéder à l'UNIL.</i>					
	Baccalauréats délivrés jusqu'en 2012: baccalauréat général des série L, ES, S	12/20	ou	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnu par l'UNIL		
Gabon	Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré, séries A, B, C et D	12/20			+	ECUS
Gambie	Senior Secondary School Certificate (West African Examinations Council)	3			+	ECUS
Géorgie	Sruli zogadi ganatlebis atestati		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Ghana	Senior Secondary School Certificate (West African Examinations Council)	3			+	ECUS
Grande-Bretagne						
Angleterre, Pays de Galles, Irlande du Nord	General Certificate of Secondary Education (GCSE) ou International GCSE et General Certificate of Education (GCE) / Cambridge AICE Diploma / Cambridge Pre-U comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont : 2 sujets en GCSE + 1 autre sujet en AS GCE / AS AICE / Pre-U Short Course + 3 autres sujets en AL GCE / International AL / AL AICE / Pre-U Principal Subject (dont un sujet en mathématiques/ sciences naturelles)	C pour chaque sujet (respectivement M3 au Pre-U ou 4 pour les GCSE)			+	examen de français
Ecosse	Scottish Qualifications Certificate (SQC) comportant 6 sujets indépendants de formation générale, dont: 2 sujets en Standard Grade + 1 autre sujet en Higher Grade + 3 autres sujets en Advanced Higher Grade (dont un sujet en mathématiques/ sciences naturelles)	3 ou C pour chaque sujet			+	examen de français

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+ examen de français ou ECUS
Grèce	Apolytirio Genikoy Lykeioly / Apolytirio Eniaioy Lykeioly		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français
					ou
Guatemala	Diplôme universitaire				+ examen de français
Guinée	Baccalauréat Unique	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
Haïti	Baccalauréat (2 ^e partie) / Diplôme d'Enseignement secondaire (2 ^e partie) / Diplôme d'Etudes secondaires (2 ^e partie)	60 % (à la 2 ^e partie)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
Honduras	Diplôme universitaire				+ examen de français
Hong Kong	Hong Kong Diploma of Secondary Education (HKDSE), 6 branches de formation générale	3 (ou C pour une langue choisie dans la catégorie C)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français
					ou
Hongrie	Gimnáziumi érettségi bizonyítvány		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français
					ou
Inde	Diplôme universitaire				+ examen de français
Indonésie	Ijazah – Sekolah Menengah Atas (SMA), IPA + Surat Keterangan Hasil Ujian Nasional	70 % au SKHUN	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
Irak	Diplôme universitaire				+ examen de français
Iran	Diplom Metevaseh, theoretical branch (Mathematics and Physics / Experimental Sciences) avec une moyenne de + Pre-University Certificate	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
Irlande	Leaving Certificate of the Department of Education (ou Statement of Provisional Results) en 12 ans, comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 Higher Level (dont un Higher Level en mathématiques ou sciences naturelles)	H5 (Higher Level) / O5 (Ordinary Level) pour chaque sujet			+ examen de français

Attention: les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Islande	Studentsprof		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français ou ECUS
Israël	Teudat Bagrut		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français ou ECUS
Italie	Diploma di istruzione secondaria superiore del Liceo classico, Liceo linguistico, Liceo scientifico, Liceo scientifico opzione scienze applicate, Liceo delle scienze umane, Liceo delle scienze umane opzione economico-sociale				+	examen de français
Jamaïque	Caribbean Advanced Proficiency Examination (CAPE) / GCE A-levels et O-levels comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 Advanced Level (dont un A-level en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+	ECUS
Japon	Koto Gakko Sotsugyo Shomei-sho	3/5	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Jordanie	Diplôme universitaire				+	examen de français
Kazakhstan	Orta bilim turaly attestat		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Kenya	Kenya Certificate of Secondary Education (KCSE)	9/12 ou B	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Kirghizistan	Dschalpi orto bilim dschönündö attestat / Attestat o srednem obscem obrazovani		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Kosovo	Diplomë për kryerjen e shkollës së mesme të lartë – gjimnazit / Diploma o zavrshenoi visoj srednjoj skoli – gimnaziji		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français ou ECUS
Koweït	Diplôme universitaire				+	examen de français
Laos	Diplôme universitaire				+	examen de français

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Lesotho	Diplôme universitaire				+	examen de français
Lettonie	Atestats par visparejo videjo izglitiba		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Liban	Baccalauréat libanais	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Libye	Diplôme universitaire				+	examen de français
Liechtenstein	Liechtensteinischer Maturitätsausweis					
Lituanie	Brandos atestatas		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Luxembourg	Diplôme de fin d'études secondaires, sections B, C, D, E, F, G (fournir les relevés de notes des 4 dernières années)					
Macédoine	Diploma za polozena drzavna matura (4 ans) / Diplomë për dhënie e maturës shtetërore (4 ans)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Madagascar	Diplôme du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire (Série A philosophie – lettres / Série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences naturelles)	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Malaisie	Sijil Pelajaran Malaysia (SPM) + Sijil Tinggi Persekolahan (STPM) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 SPM + 3 STPM (dont un STPM en mathématiques ou sciences naturelles)	4/B pour chaque SPM et B pour chaque STPM	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Malawi	Malawi School Certificate of Education (MSCE)	1 à 5	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Mali	Diplôme universitaire				+	examen de français
Malte	Matriculation Certificate				+	examen de français

Attention: les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Maroc	Baccalauréat, sciences expérimentales / sciences mathématiques / lettres	12/20			+	ECUS
Mauritanie	Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré	12/20			+	ECUS
Mexique	Bachiller (educacion media superior propedeutica) / Certificado de Secundaria General	7/10	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Moldavie	Diploma de bacalaureat (en 12 ans)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
	Atestat de studii medii de cultura generala (11 ans)		ou		+	ECUS
			+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Mongolie	Gerchilgee (Certificate of Complete Secondary Education)	C	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Monténégro	Diploma o položenom maturalnom ispitu / Diplomë për dheniën e provimit të maturës		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Mozambique	Certificado de Habilitações	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Myanmar	Diplôme universitaire				+	examen de français
Namibie	Namibian Senior Secondary Certificate (NSSC) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 en Ordinary level + 3 en Higher level (dont un Higher level en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque Ordinary level et 2 pour chaque Higher level	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Népal	Diplôme universitaire				+	examen de français
Nicaragua	Diplôme universitaire				+	examen de français
Niger	Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Nigeria	Senior School Certificate (WAEC ou NECO)	3 pour chaque sujet	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Norvège	Vitnemal for videregående opplæring, avec la mention «og har oppnadd generell studiekompetanse»		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Nouvelle-Zélande	National Certificate of Education Achievement (NCEA) level 3 comprenant 3 sujets de formation générale avec au moins 14 crédits en level 3 chacun, dont les mathématiques ou les sciences naturelles, et 3 autres sujets de formation générale avec au moins 10 crédits en level 2 ou plus chacun		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Oman	Diplôme universitaire				+	examen de français
Ouganda	Uganda Certificate of Education (UCE) et Uganda Advanced Certificate of Education (UACE) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 UCE + 3 UACE Principal Level (dont un UACE Principal Level en mathématiques ou sciences naturelles)	3/9 pour chaque UCE et C pour chaque UACE Principal Level	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Ouzbekistan	Diplôme universitaire				+	examen de français
Pakistan	Bachelor Honours (programme de 3 ans au minimum)				+	examen de français
Palestine	Tawjihi (Certificat of General Secondary Education Examination)	70%	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Panama	Bachiller	4/5	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Paraguay	Bachiller en Ciencias y Letras / Científico	3 (bueno)			+	ECUS
Pays-Bas	Diploma voorbereidend wetenschappelijk onderwijs (VWO)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Pérou	Certificado Oficial de Estudios / Certificado de Educación Secundaria Común Completa / Baccalaureate	14/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS

Attention: les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Philippines	Diplôme universitaire				+	examen de français
Pologne	Swiadectwo ukonczenia liceum ogolnoksztalcacego + Swiadectwo Dojrzalosci		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Portugal	Diplôme universitaire				+	examen de français
Qatar	Diplôme universitaire				+	examen de français
Roumanie	Diploma de Bacalaureat		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Russie	Attestat o srednem (polnom) obscem obrazovanii		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Rwanda	Diplôme universitaire				+	examen de français
Saint Marin	Diploma di superamento dell'esame di stato conclusivo dei corsi di studio di liceo classico, linguistico o scientifico				+	examen de français
Sénégal	Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Serbie	Diploma o stecenom srednjem obrazovanju (4 ans) / Diplomë për kryerjen e shkollës së mesme të pëgjithsme Gjinnazin (4 ans)		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Sierra Leone	West African Senior School Certificate	3			+	ECUS
Singapour	Singapore-Cambridge General Certificate of Education (new curriculum, 2006) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont: 2 sujets en O-level + 1 autre sujet en H1 + 3 autres sujets en H2 (dont un H2 en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+	examen de français

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+ examen de français ou ECUS
Slovaquie	Vysvedcenie o maturitnej skuske-gymnázium		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français + ECUS
Slovénie	Spričevalo o splošni maturi		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français + ECUS
Somalie	Diplôme universitaire				+ examen de français
Soudan	Sudan Secondary School Certificate	C	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
Sri Lanka	Sri Lankan General Certificate of Education comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 Advanced Level (dont un A-level en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+ ECUS
Suède	Examensbevis, Högskoleförberedande Examen (Ekonomiprogrammet / Naturvetenskapsprogrammet / Samhällsvetenskapsprogrammet) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale avec au moins 200 crédits dans chaque sujet, resp. 250 crédits en mathématiques		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ examen de français + ECUS
Syrie	Al-Shahada Al-Thawawiyya-Al'Amma (Baccalauréat, General Secondary Certificate, Scientific Branch)	50 %	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
Tadjikistan	Diplôme universitaire				+ examen de français
Taiwan	Senior High School Leaving Certificate	B	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+ ECUS
Tanzanie	Certificate of Secondary Education (CSE) et Advanced Certificate of Secondary Education (ACSE) comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 CSE + 3 ACSE (dont un ACSE en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+ ECUS

Attention: les diplômes de fin d'études secondaires supérieures doivent être de formation générale (voir page 10 et suivantes)

Pays	Nom du diplôme	Moyenne	+	Conditions complémentaires	+	examen de français ou ECUS
Tchad	Baccalauréat de l'Enseignement du second degré	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Tchèque (République)	Vysvedceni o maturitni zkousce – Gymnazium		+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	examen de français
			ou		+	ECUS
Thaïlande	Mathayom 6	2/4 (60 %)	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Togo	Baccalauréat du troisième degré, littéraire / maths et sciences de la nature / maths et sciences physiques	12/20	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Tunisie	Baccalauréat sections lettres / mathématiques / 12/20 sciences expérimentales / sciences informatiques / sciences techniques (fournir les relevés de notes des 4 dernières années)				+	ECUS
Turkmenistan	Diplôme universitaire				+	examen de français
Turquie	Lise Diplomasi Anadolu Lisesi Diplomasi		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Ukraine	Atestat pro Povnu Zagal'nu Seredniu Osvitu		+	deux années d'études réussies auprès d'une université, dans une orientation et un programme reconnus par l'UNIL	+	examen de français
Uruguay	Diplôme universitaire				+	examen de français
Venezuela	Diplôme universitaire				+	examen de français
Vietnam	Bang Tot Nghiep Trung Hoc Pho Thong Bang Tot Nghiep Trung Hoc	8/10	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Yemen	Diplôme universitaire				+	examen de français
Zambie	General Certificate of Education (GCE)	merit	+	attestation d'admission d'une université reconnue du pays d'origine dans l'orientation choisie à l'UNIL	+	ECUS
Zimbabwe	Zimbabwe General Certificate of Education comprenant au moins 6 sujets indépendants de formation générale dont 3 Advanced Level (dont un A-level en mathématiques ou sciences naturelles)	C pour chaque sujet			+	ECUS

Autres diplômes internationaux:

Baccalauréat
européen

+ examen de français
(si le français n'est pas
la langue maternelle
ou d'enseignement)

Baccalauréat
international

3 examens en option forte et 3 examens en option moyenne, comprenant les six branches de formation générale.
Les mathématiques ou un sujet en sciences naturelles doivent faire partie des 3 examens en option forte.

+ examen de français
(si le français n'est pas
la langue maternelle
ou d'enseignement)

Moyenne: 32 points (sans points de bonification)

Les sujets suivants sont reconnus: toutes les langues (excepté langue et littérature théâtrale), économie, commerce et gestion, géographie, histoire, biologie, chimie, physique, mathématiques niveau moyen ou supérieur (soit mathématiques niveau supérieur ou mathématiques complémentaires niveau supérieur).

Ne sont pas reconnus: technologie de l'information dans une société globale, littérature et représentation théâtrale, politique mondiale, religions du monde, philosophie, psychologie, anthropologie sociale et culturelle, technologie du design, systèmes de l'environnement et sociétés, études mathématiques niveau moyen, mathématiques complémentaires niveau moyen, informatique, musique, théâtre, arts visuels, danse, cinéma, science du sport, de l'exercice et de la santé.



7.3 Admission sans maturité

- **délais**: page 6
- **choix des études**:
www.unil.ch/formations
- **conditions particulières aux facultés**: page 31

Examens préalables d'admission

Les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme permettant une immatriculation peuvent être admis en cursus de bachelor dans les facultés et écoles de l'UNIL après avoir réussi un examen préalable d'admission.

Se renseigner auprès de la faculté ou école choisie sur les conditions quant à la nationalité, l'âge, les exigences de diplômes précédents, les délais, etc. Les conditions étant spécifiques à chaque faculté ou école, aucun transfert ultérieur ne sera en principe accepté, sauf sous certaines conditions entre les Facultés des lettres, des SSP et la FTSR.

Le candidat déposera en outre, dans les délais impartis (voir page 6), une demande en ligne (www.unil.ch/immat, rubrique *futurs étudiants > bachelor*) et enverra dans les délais (page 6) son dossier complet à l'adresse suivante :

Université de Lausanne
Service des immatriculations et inscriptions
Unicentre
1015 Lausanne

Attention: seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés. En cas d'absence non motivée d'un ou plusieurs des documents mentionnés ci-dessous, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation (voir rubrique à ce sujet page 7).

Contenu du dossier:

(merci de ne pas agraffer les documents !)

- * une copie signée de la fiche récapitulative jointe au mail reçu par le candidat immédiatement après le dépôt de la candidature en ligne
- * une photo format passeport
- * un curriculum vitae complet et à jour
- * une copie du passeport ou de la carte d'identité
- * une copie de la décision de la faculté autorisant le candidat à présenter l'examen, s'il en dispose déjà
- * une traduction authentifiée des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais ou italien.

/// **Attention**: il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne **et** d'envoyer les documents par courrier postal.

Informations complémentaires sous :

www.unil.ch/formations/publications

Admission sur dossier

Seuls les candidats de nationalité suisse, ressortissants du Liechtenstein, étrangers établis en Suisse (avec permis C), autres étrangers domiciliés en Suisse au bénéfice d'un permis de travail suisse depuis 3 ans au moins ou réfugiés politiques, âgés d'au moins 25 ans révolus au moment du début prévu des études et disposant d'une formation professionnelle ou du secondaire supérieur certifiée, ainsi que bénéficiant d'au moins trois ans de pratique professionnelle (à plein temps, après l'obtention du CFC, du diplôme professionnel ou du secondaire supérieur), peuvent déposer un dossier de candidature en vue d'une admission en bachelor.

Les trois ans de pratique professionnelle doivent avoir été acquis au plus tard lors du délai fixé par la Direction de l'UNIL pour le dépôt des dossiers, soit le 28 février 2018.

Sont exclus les candidats qui ont précédemment subi un échec définitif à l'examen préalable d'admission organisé, le cas échéant, par la faculté choisie, à moins qu'un délai d'au moins huit années académiques ne se soit écoulé depuis ledit échec définitif. L'accès à l'Ecole de français langue étrangère (EFLE) n'est pas possible.

Procédure

Le candidat envoie son dossier complet à l'adresse suivante :

Université de Lausanne
Service des immatriculations et inscriptions
Unicentre
1015 Lausanne

Délai pour déposer le dossier complet :

28 février 2018.

Contenu du dossier :

(merci de ne pas agraffer les documents !)

- * le formulaire de demande d'immatriculation (disponible auprès du Service des immatriculations et inscriptions)
- * une photo format passeport collée sur le formulaire
- * une lettre de motivation, expliquant les raisons pour lesquelles le candidat a choisi les études dans la faculté concernée (2 pages au minimum)
- * une copie de tous les diplômes et certificats obtenus
- * une copie des relevés de notes (recto et verso) de tous les titres obtenus
- * une liste de toutes les expériences professionnelles avec les dates de début et de fin d'engagement ainsi que le % d'activité
- * une copie des certificats de travail attestant 3 ans d'expérience professionnelle au moins

- * une copie du « rassemblement de comptes » obtenu de la dernière caisse AVS et attestant des années de cotisation
- * un curriculum vitae complet et à jour
- * une copie du passeport, carte d'identité ou, pour les étrangers, du permis d'établissement ou permis B de travail
- * une traduction authentifiée des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, italien ou anglais.

Attention :

1. seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés;
2. seules peuvent être prises en compte les activités professionnelles figurant sur le rassemblement de compte AVS et pour lesquelles des copies des certificats de travail (ou, à défaut, des contrats de travail) sont fournies, à l'exclusion de formations, stages, programmes d'insertion, etc. Pour l'année précédant la rentrée académique visée, les certificats de salaire peuvent compléter le rassemblement de compte. Il est par ailleurs recommandé de demander au plus vite le rassemblement de compte AVS, la délivrance de celui-ci pouvant prendre plusieurs semaines;
3. les activités professionnelles en tant qu'indépendant doivent être appuyées, en plus du rassemblement de comptes AVS, par des documents tels qu'une copie des contrats de mandat et des factures correspondantes, etc.

Traitement des demandes d'admission sur dossier

Les dossiers des candidats ayant rempli les critères administratifs sont transmis par le Service des immatriculations et inscriptions aux facultés sollicitées. Les candidats seront ensuite directement contactés par la faculté choisie.

Informations complémentaires sous :
www.unil.ch/formations/publications

7.4 conditions particulières aux facultés et écoles

I. Ecole de médecine (FBM)

1. Le candidat doit déposer une demande de préinscription avant le 15 février 2018 auprès de swissuniversities (www.swissuniversities.ch, <https://med.swissuniversities.ch>); au-delà du 15 février 2018, aucune demande ne sera prise en considération: préinscription en ligne ouverte dès le 23 novembre 2017. Il est essentiel d'effectuer toutes les procédures requises par swissuniversities dans les délais (voir <https://med.swissuniversities.ch>). Les candidats qui n'ont pas indiqué l'UNIL comme premier choix lors de leur préinscription auprès de swissuniversities ne peuvent solliciter une admission en médecine à Lausanne après le 15 février. Au plus tard en avril 2018, swissuniversities informera personnellement tous les candidats inscrits sur les procédures ultérieures à accomplir pour pouvoir entreprendre, le cas échéant, leurs études.

Attention: en plus de la préinscription auprès de swissuniversities, il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne auprès de l'UNIL (voir www.unil.ch/immat, rubrique *futurs étudiants > bachelor*) et d'envoyer un dossier complet au Service des immatriculations et inscriptions d'ici le 30 avril 2018.

2. Article 2 du Règlement cantonal du 16 novembre 2016 sur l'admission des candidats étrangers aux études de médecine à l'Université de Lausanne:

«¹Les candidats étrangers suivants sont traités de la même manière que les candidats suisses en vue de l'obtention d'une place d'études s'ils remplissent les conditions d'immatriculation:

- a. les ressortissants du Liechtenstein;
- b. les étrangers établis en Suisse ou au Liechtenstein;
- c. les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'Islande et de la Norvège, qui disposent en Suisse d'un titre de séjour UE/AELE portant la mention «activité lucrative» et peuvent justifier d'une activité professionnelle en étroite relation avec les études de médecine d'une année au moins précédant le délai d'inscription fixé par swissuniversities pour l'accès au bachelor, respectivement précédant le délai de dépôt des demandes d'immatriculation pour les études de master fixé par la Direction de l'Université. Sont considérées comme activités professionnelles en étroite relation avec les études de médecine les professions figurant à l'article 2 de la Loi fédérale sur les professions médicales*;
- d. les étrangers, quelle que soit leur nationalité, dont les parents sont ressortissants des Etats membres de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège et du Liechtenstein, s'ils disposent en Suisse d'un titre de séjour en tant que membre de la famille d'un citoyen UE/AELE, à savoir un permis pour regroupement familial (art. 3, par. 6, Annexe I ALCP);
- e. les étrangers domiciliés en Suisse dont les parents sont établis en Suisse;
- f. les étrangers domiciliés en Suisse qui sont mariés avec un ressortissant suisse ou dont le conjoint est établi en Suisse depuis au moins cinq ans ou en possession d'un permis de travail suisse depuis au moins cinq ans;
- g. les étrangers domiciliés en Suisse liés par un partenariat enregistré à un ressortissant suisse ou à un partenaire établi en Suisse depuis au moins cinq ans ou en possession d'un permis de travail suisse depuis au moins cinq ans;

* Les activités professionnelles figurant à l'article 2 de la Loi sur les professions médicales (LPMéd) du 23 juin 2006 sont: les médecins, les dentistes, les chiropraticiens, les pharmaciens ainsi que les vétérinaires.

- h. les étrangers domiciliés en Suisse, titulaires d'un permis de travail suisse depuis au moins cinq ans, respectivement ceux domiciliés en Suisse dont les parents disposent d'un permis de travail suisse depuis au moins cinq ans;
 - i. les étrangers domiciliés en Suisse qui ont:
 - un certificat de maturité suisse ou un certificat de maturité cantonal reconnu sur le plan suisse (selon l'Ordonnance fédérale du 15 février 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturités gymnasiales et le Règlement de la CDIP du 16 janvier 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale), ou
 - un certificat fédéral de maturité professionnelle ou un certificat de maturité spécialisée reconnu au niveau suisse complété par un certificat d'examens complémentaires (selon l'Ordonnance fédérale du 2 février 2011 relative à l'examen complémentaire permettant aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle ou d'un certificat de maturité spécialisée reconnu au niveau suisse d'être admis aux hautes écoles universitaires);
 - j. les étrangers dont les parents jouissent du statut de diplomate en Suisse;
 - k. les personnes reconnues comme réfugiées par la Suisse.
- ² Pour être traités de la même manière que les candidats suisses, les candidats étrangers au cursus de bachelor mentionnés à l'alinéa 1 let. a à j doivent disposer des documents établissant leur droit d'accès aux études de médecine au plus tard le jour correspondant au délai d'inscription pour les études de médecine fixé par swissuniversities. Le certificat de fin d'études donnant accès au cursus de bachelor peut être déposé ultérieurement.
- ³ Les candidats au cursus de master mentionnés à l'alinéa 1 let. a à j doivent disposer des documents établissant leur droit d'accès

aux études de médecine au plus tard le jour du délai de dépôt des demandes d'immatriculation pour les études de master fixé par la Direction de l'Université. Le certificat de fin d'études donnant accès au cursus de master peut être déposé ultérieurement.

- ⁴ En vue d'une admission au cursus de bachelor, les réfugiés mentionnés à l'al. 1 let. k doivent avoir déposé une demande d'asile en Suisse au plus tard le jour du délai d'immatriculation pour les études de médecine fixé par swissuniversities et avoir obtenu l'asile au plus tard le dernier jour du délai de confirmation d'immatriculation auprès de l'Université de Lausanne.
- ⁵ Les réfugiés visant une admission en cursus de master doivent avoir déposé une demande d'asile en Suisse au plus tard le jour du délai de dépôt des demandes d'immatriculation pour les études de master fixé par la Direction de l'Université et avoir obtenu l'asile au plus tard le dernier jour du délai de confirmation d'immatriculation auprès de l'Université de Lausanne.
- ⁶ Les conditions d'immatriculation fixées par le règlement du 18 décembre 2013 d'application de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne demeurent en outre réservées. »
3. Transferts: un étudiant ayant entrepris la première année du Baccalauréat universitaire en Médecine dans une autre Faculté de Médecine suisse ou étrangère et qui souhaite terminer son Baccalauréat universitaire en Médecine à l'UNIL ne peut solliciter son admission qu'après avoir terminé et validé cette première année dans son université d'origine (y compris obtention d'une place d'études en deuxième année). Il doit également respecter la procédure décrite au point 1. L'étudiant étranger doit en plus répondre aux critères indiqués au point 2.

4. Le candidat au programme Passerelle biologie/sciences et technologie du vivant – médecine débutant au semestre d'automne 2018/2019 doit déposer son dossier jusqu'au 30 novembre 2017.
5. La médecine dentaire et la médecine vétérinaire ne sont pas enseignées à l'Université de Lausanne.

II. Pharmacie

Seuls les enseignements de la première année sont dispensés à Lausanne. Un transfert ultérieur à l'Université de Genève est donc obligatoire.



III. Droit

(ces indications ne concernent que les étudiants en droit allemand)

L'étudiant en droit allemand doit présenter, en plus des documents mentionnés à la page 11 :

- * une attestation d'inscription (« Studienbescheinigung ») en Droit d'au moins 3 semestres
- * une copie du certificat de droit civil attestant la participation avec succès aux cours de droit civil pour débutants (« Übungen im Bürgerlichen Recht für Anfänger », respectivement examen intermédiaire ou équivalent) ou une attestation de l'université d'origine confirmant que l'étudiant est admissible aux « Übungen für Fortgeschrittene im Bürgerlichen Recht » (ou équivalent) à son université d'origine

- * une copie de l'attestation de l'obtention (« Leistungsnachweis ») d'une « Hausarbeit » ou d'une « Klausur » (solution d'un casus pas forcément en droit civil) avec la mention « befriedigend » au minimum. Veuillez ne pas envoyer les travaux rédigés (bitte keine Hausarbeits- oder Klausurabschrift beilegen).

Les étudiants en droit allemand sont dispensés de l'exigence de l'examen de français.

Les étudiants ayant obtenu une bourse attribuée par la Suisse ou l'Allemagne sont dispensés de l'obligation de fournir les documents mentionnés ci-dessus. Par contre, ils doivent joindre à leur dossier une attestation confirmant qu'ils sont au bénéfice de la bourse.

Si le nombre de candidats excède les capacités d'accueil, l'Université accordera la préférence aux étudiants connaissant le latin.

L'inscription en tant qu'étudiant en droit allemand à l'UNIL est limitée à deux semestres. L'étudiant qui a déjà séjourné à l'UNIL pendant deux semestres en qualité d'étudiant en droit allemand ne peut bénéficier d'un semestre d'inscription supplémentaire en qualité d'étudiant-hôte, sauf dérogation dûment accordée par la Direction de l'UNIL.

IV. Lettres

Les candidats au Bachelor ès lettres ou au Master ès lettres dont le diplôme de fin d'études secondaires ne comprend ni le latin ni le grec ancien doivent, selon les branches choisies, suivre une formation de base en latin ou en grec ancien. Les candidats au Bachelor ou au Master qui peuvent se prévaloir d'un certificat d'études secondaires comprenant le latin ne sont astreints à suivre qu'une partie de ce complément.

V. Ecole de français langue étrangère (EFLE)

L'Ecole s'adresse aux candidats dont la scolarité pré-universitaire n'a pas été faite en français. L'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS) et l'examen de français ne sont pas requis pour l'EFLE.

Délai

Les candidats désirant s'inscrire à l'EFLE et qui ne nécessitent pas de visa en vue d'études doivent fournir au plus tard le 15 août 2018 les documents qui ne sont pas encore disponibles au 30 avril 2018, faute de quoi leur candidature sera classée sans suite. Demeure réservée l'obligation de déposer un dossier auprès du Service des immatriculations et inscriptions dans les délais (voir page 6).

Connaissance suffisante de français

L'étudiant doit posséder une connaissance du français suffisante pour comprendre et assimiler un enseignement exclusivement en français. Une épreuve de répartition permet d'orienter les candidats en fonction de leur niveau et peut amener l'Ecole à refuser des personnes débutantes.

VI. Sciences sociales et politiques (SSP)

Sciences du sport et de l'éducation physique : les candidats au Bachelor en sciences du sport et de l'éducation physique qui sont admissibles à l'immatriculation doivent en outre subir un examen préalable d'aptitudes physiques organisé durant l'été avant la rentrée universitaire. Renseignements auprès du secrétariat de l'ISSUL (tél. : 021 692 21 80) ou sur le site : www.unil.ch/issul.

VII. Ecole des sciences criminelles (ESC)

Pour certains diplômes de fin d'études secondaires étrangers, l'admission à l'UNIL est soumise à la production d'une attestation d'obtention d'une place d'études dans la même orientation que celle choisie à l'UNIL (voir pages 13 à 28). Pour les candidats désirant effectuer des études auprès de l'ESC, l'attestation d'obtention d'une place d'études peut porter sur les orientations suivantes : sciences criminelles, chimie, biochimie, mathématiques, physique ou médecine. L'attestation doit être délivrée par une université reconnue par l'UNIL ; l'obligation de remplir les autres conditions d'immatriculation demeure réservée.

Demeurent réservées les conditions d'inscription aux examens fixées par les différents règlements des facultés et écoles.



7.5 examen de français

Une bonne connaissance du français, au minimum du niveau B1 du Cadre européen commun de référence, est exigée pour l'admission à l'Université de Lausanne. L'étudiant dont le français n'est pas la langue maternelle, qui n'est pas titulaire d'une maturité fédérale ni d'un titre suisse jugé équivalent, mais qui est dispensé de l'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS), subira un examen de français avant son immatriculation définitive en bachelor ou à un programme de mise à niveau préalable à l'admission dans un master. Un exemple du test est disponible à l'adresse suivante: www.unil.ch/fle/page90459.html.

Les cas dans lesquels cette exigence n'apparaît pas nécessaire sont tranchés sans recours par la Direction. Le candidat qui échoue à l'examen de français n'est pas admis à l'immatriculation. Cet examen a lieu le 23 août 2018 (semestre d'automne) et le 7 février 2019 (semestre de printemps).

Dispense

Peuvent être dispensés de l'examen de français les titulaires des diplômes suivants, à condition qu'ils aient été obtenus dans les trois ans précédant le début des études à l'UNIL:

- * diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B1
- * diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B2
- * diplôme approfondi de langue française (DALF) niveau C1
- * diplôme approfondi de langue française (DALF) niveau C2
- * test de connaissance du français (TCF) pour les étudiants et futurs étudiants de niveau B1 ou plus haut
- * test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris niveau 3 minimum, accompagné des 2 épreuves facultatives niveau 3 minimum

- * diplôme supérieur langue et culture françaises de l'Alliance française
- * diplôme de Hautes Etudes Françaises de l'Alliance française
- * diplôme de langue de l'Alliance française
- * certificat de qualification en français (degrés B1-B2, B2-C1 ou C1-C2) du Cours de vacances de l'UNIL
- * attestation d'une année d'études complète avec obtention d'au moins 60 crédits ECTS à:
 - l'École de langue et de civilisation françaises de l'Université de Genève
 - l'Institut de langue et civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel
 - l'École de français langue étrangère de l'Université de Lausanne.

Une copie du diplôme ou de l'attestation de réussite doit être jointe au dossier envoyé par courrier postal au Service des immatriculations et inscriptions.

7.6 examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS)

Les candidats titulaires d'un diplôme étranger soumis à l'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS) doivent retourner leur dossier complet (y compris l'inscription à l'ECUS) avant le **30 avril 2018** (ou le 28 février pour les candidats devant obtenir un visa en vue d'études en Suisse).

Les formulaires d'inscription sont fournis par l'Université, après le traitement du dossier.

Aucun étudiant soumis à l'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS) ne pourra s'immatriculer à l'Université de Lausanne

avant d'avoir réussi cet examen. Un second échec est éliminatoire. Sa réussite ne dispense pas le candidat de l'obligation de remplir les autres conditions d'immatriculation et d'inscription auxquelles il est soumis.

Cet examen a lieu à Genève (Suisse) du 15 au 25 août 2018.

Renseignements: www.ecus-edu.ch

Contenu

Quatre disciplines obligatoires:
français (niveau C1), mathématiques, anglais et histoire (y compris introduction au droit).

Un sujet à choix dans les branches suivantes:

1. physique
2. chimie
3. biologie
4. géographie (y compris introduction à l'économie)

Attention: pour les facultés/écoles suivantes, le choix est restreint:

ESC: 1, 2 ou 3

Ecole de biologie: 3

Ecole de médecine: 1, 2 ou 3

Pharmacie: 2 ou 3

L'obtention d'un diplôme de l'Ecole de français langue étrangère ne dispense pas de l'obligation de réussir l'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS).



8. conditions d'immatriculation en master

– **procédure:** page 4
– **délais:** page 6
– **choix des études:**
www.unil.ch/formations
– **candidature en ligne:**
www.unil.ch/dimmat

– **taxe administrative:** page 46
– **taxes d'études et coût de la vie:** page 48
– **visa:** page 49

Sont admises à l'inscription en vue de l'obtention d'un master les personnes qui possèdent un bachelor délivré par une université suisse ou un autre titre universitaire jugé équivalent par la Direction, dans un domaine identique ou apparenté à celui du master choisi.

Les personnes qui possèdent un bachelor HES/HEP dans un domaine apparenté sont admises à condition de rattraper les bases théoriques manquantes pendant le cursus menant à l'obtention du master.

Lorsque le bachelor et le master relèvent de domaines différents, les candidats au master sont admis à condition de rattraper les bases théoriques manquantes avant l'entrée dans le cursus menant à l'obtention du master.

Les règlements ou les plans d'études des facultés spécifient les bases théoriques indispensables.

Règles générales pour les études universitaires

L'ensemble des prestations ayant permis d'acquérir le bachelor ou le titre universitaire jugé équivalent par la Direction doit avoir été accompli auprès d'une haute école reconnue par la Direction de l'Université de Lausanne. Seuls sont reconnus les bachelors ou

titres jugés équivalents obtenus à l'issue de programmes universitaires comparables à ceux existant en Suisse et suivis, sauf exception, auprès d'universités publiques (reconnues par l'UNIL).

En cas de doute, il appartient aux candidats de fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de leur admissibilité.

Ne sont notamment pas reconnus :

- * les programmes universitaires comprenant plus de 15 crédits ECTS pour stage sur un total de 180 crédits ECTS (ou équivalent)
- * les formations universitaires technologiques ou professionnalisées
- * les programmes suivis par correspondance ou télé-enseignement.

Conditions particulières aux facultés et écoles

Pour une candidature aux masters proposés par la Faculté des lettres, se référer au chapitre 7.4 page 33.

Pour une candidature aux masters proposés par l'Ecole de médecine, se référer au chapitre 7.4 page 31. La préinscription auprès de swissuniversities n'est cependant pas nécessaire. Néanmoins, il est possible que le Bachelor en médecine étranger ne soit pas jugé équivalent à un Bachelor en médecine suisse. Dans ce cas, l'admission en master n'est pas possible. Une admission en bachelor ne pourra intervenir que si la préinscription auprès de swissuniversities aura été effectuée avant le 15 février 2018.

Connaissances linguistiques: il est recommandé d'avoir un niveau C1 de la langue dans laquelle le master choisi est enseigné. Le candidat admis à un programme de mise à niveau préalable à l'admission dans un master doit réussir l'examen de français avant son immatriculation, voir le chapitre 7.5 page 35.

Master à temps partiel

(ne concerne pas le Master ès Sciences en sciences infirmières)
Dans certaines conditions, les études de master peuvent être suivies à temps partiel. Dans ce cas, elles correspondent à des études à mi-temps (50%) sur la durée globale des études. Il n'est pas possible de passer d'un régime d'études à temps plein à un régime d'études à temps partiel dans le courant des études. L'étudiant est tenu de manifester et de motiver son intention de suivre des études à temps partiel au moment de l'inscription en master. Le montant semestriel des taxes d'études à temps partiel est le même que celui pour les études à temps plein.

Motifs permettant de solliciter une inscription dans un master à temps partiel:

1. Motifs d'atteinte à la santé, s'ils sont importants et durables (handicap ou maladie); joindre un certificat médical attestant sa situation à la demande motivée.
2. Motifs d'ordre familial, s'ils sont importants et durables, tels que, notamment, une charge de famille (enfant(s), conjoint, parent(s) malade(s) ou handicapé(s), etc.); joindre toute pièce attestant sa situation à la demande motivée: copie du livret de famille, certificat médical, etc.
3. Motifs d'ordre professionnel, lorsque l'étudiant se trouve dans l'obligation d'exercer une activité professionnelle annexe (minimum de 30%); le stage inclus dans un master ou un poste d'assistant-étudiant au sein de l'UNIL ne peuvent pas être considérés comme motifs d'ordre professionnel; dès qu'il est en possession des justificatifs attestant de son emploi – lettre de son employeur attestant du taux d'engagement ainsi que de la durée du contrat d'engagement – l'étudiant les fait parvenir au Service des immatriculations et inscriptions. Le justificatif attestant de l'emploi doit couvrir au minimum la durée de la première année

d'études; la faculté vérifie au moment de la demande et à la fin des deux premiers semestres que l'étudiant est en emploi. Si l'étudiant n'est plus en emploi avant la fin de la première année d'études, il reprend ses études à temps plein dès le troisième semestre, pour autant que la semestrialisation des enseignements le permette.

4. Projet personnel, par exemple d'ordre culturel, associatif, humanitaire, professionnel, sportif (de haut niveau), etc.; joindre un dossier décrivant son projet à la demande motivée.

Pour plus d'informations, voir la Directive Etudes à temps partiel (50 %) pour les Maîtrises universitaires (www.unil.ch puis Campus pratique > Documents – Formulaire > Textes légaux > Directives internes à l'Université de Lausanne > 3. Enseignements et étudiants).

Bourses: dans certains cas, l'inscription à des études à mi-temps (master à temps partiel) est incompatible avec l'octroi d'une bourse. Il est recommandé de se renseigner à temps auprès de l'autorité octroyant la bourse.

Information importante pour les étudiants étrangers: les directives fédérales mentionnent que seul l'étranger qui fréquente une école délivrant une formation à temps complet peut obtenir une autorisation de séjour pour études.


De plus, selon l'Ordonnance relative à l'admission au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA), une activité professionnelle en parallèle aux études est autorisée si sa durée n'excède pas 15 heures par semaine et doit être approuvée par le Service de l'emploi cantonal. Renseignements auprès du Service de la population du Canton de Vaud: www.vd.ch/themes/vie-privee/population-etrangere/entree-et-sejour.

Pour l'Université de Lausanne, toute personne qui sollicite une demande d'études à temps partiel pour motif professionnel doit justifier une activité de 30% au moins, soit minimum 12 heures par semaine.

Procédure (voir aussi page 4)

Le candidat envoie dans les délais (page 6) son dossier complet à l'adresse suivante:

Université de Lausanne
Service des immatriculations et inscriptions
Unicentre
CH-1015 Lausanne

 **Attention:** seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés. En cas d'absence non motivée d'un ou plusieurs des documents mentionnés ci-dessous, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation (voir rubrique à ce sujet page 7).

Contenu du dossier pour une admission en master

Après avoir déposé sa demande en ligne (www.unil.ch/immat, rubrique *futurs étudiants > master*), le candidat envoie au Service des immatriculations et inscriptions (**merci de ne pas agraffer les documents!**):

- * une copie signée de la fiche récapitulative jointe au mail reçu par le candidat immédiatement après le dépôt de la candidature en ligne
- * une photo format passeport
- * une copie du diplôme de fin d'études secondaires et du ou des diplôme(s) universitaire(s) ou HES/HEP, ainsi que du (ou des) supplément(s) au diplôme (si remis)

attention : pour les diplômes délivrés par une université **ne faisant pas partie d'un Etat ayant ratifié la Convention de Lisbonne**, les copies (recto-verso) doivent être certifiées conformes par l'université les ayant délivrés (voir page 47).

- * une copie de tous les relevés de notes obtenues à tous les examens présentés à l'université ou auprès de la HES/HEP

attention : pour les relevés de notes délivrés par une université **ne faisant pas partie d'un Etat ayant ratifié la Convention de Lisbonne**, les copies (recto et verso) de tous les documents doivent être certifiées conformes par l'université les ayant délivrés (voir page 47).

- * une copie du descriptif du programme du dernier semestre, voire de la dernière année du bachelor, si le bachelor n'a pas encore été obtenu
- * pour les candidats provenant d'une autre université suisse ou d'une HES/HEP: joindre également une attestation d'exmatriculation (l'attestation doit être fournie au plus tard avant le début des cours)
- * un curriculum vitae complet et à jour
- * une copie du passeport ou de la carte d'identité
- * le cas échéant, la preuve du virement des CHF 200.– (voir remarque page 46)
- * pour une inscription à temps partiel, les documents mentionnés aux pages 37–38
- * une traduction authentifiée des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais ou italien.

Attention : il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne **et** d'envoyer les documents par courrier postal.

Il est recommandé aux candidats titulaires d'un bachelor délivré par une université étrangère de déposer leur dossier au plus vite, afin d'obtenir une réponse suffisamment tôt pour prendre leurs dispositions.

Attention : les candidats ayant déjà effectué des études universitaires sans obtenir de grade peuvent voir leur demande soumise à des restrictions (voir page 45).

Pour la confirmation de l'immatriculation, les candidats doivent obligatoirement fournir les documents suivants :

Pour les diplômes étrangers : si le diplôme universitaire n'a pas encore été délivré, un relevé de notes final mentionnant tous les examens présentés lors du cursus suivi, la note finale obtenue ainsi que l'indication explicite que le grade a été octroyé (degree awarded, graduated, degree granted...). Si le relevé de notes final ne contient pas cette indication, une attestation de réussite, confirmant l'octroi du grade, doit être remise.

L'octroi du titre ne doit plus être soumis à la décision d'un jury, d'un ministère ou d'une autre autorité de la haute école.

Pour les diplômes suisses : si le diplôme universitaire n'a pas encore été délivré, un relevé de notes final ou une attestation de réussite confirmant que l'étudiant a accompli tous les prérequis pour l'obtention du grade doit être présenté.



9. conditions d'immatriculation en doctorat

– **procédure**: page 4
– **délais**: page 6
– **choix des études**:
www.unil.ch/formations
– **recherche et carrière**:
www.unil.ch/researcher

– **candidature en ligne**:
www.unil.ch/dimmat
– **taxe administrative**: page 46
– **taxes d'études et coût de la vie**: page 48
– **visa**: page 49

Les étudiants qui désirent poursuivre leurs études en vue de l'obtention du grade de docteur doivent être jugés formellement admissibles en doctorat par le Service des immatriculations et inscriptions. Ils doivent être titulaires d'un master délivré par une université ou haute école spécialisée suisse, ou d'un titre jugé équivalent par la Direction à un master délivré par une université ou haute école spécialisée suisse.

Règles générales pour les études universitaires

L'ensemble des prestations ayant permis d'acquérir le bachelor, respectivement le master ou le titre universitaire jugé équivalent par la Direction doit avoir été accompli auprès d'une haute école reconnue par la Direction de l'Université de Lausanne. Seuls sont reconnus les bachelors, respectivement les masters ou titres jugés équivalents obtenus à l'issue de programmes universitaires comparables à ceux existant en Suisse et suivis, sauf exception, auprès d'universités publiques (reconnues par l'UNIL).

En cas de doute, il appartient aux candidats de fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de leur admissibilité.



Ne sont notamment pas reconnus :

- * les programmes universitaires comprenant plus de 15 crédits ECTS pour stage sur un total de 180 crédits ECTS ou équivalent pour le bachelor
- * les programmes universitaires comprenant plus de 45 crédits ECTS pour stage sur un total de 120 crédits ECTS ou équivalent pour le master
- * les formations universitaires technologiques ou professionnalisées
- * les programmes suivis par correspondance ou télé-enseignement.

Les candidats doivent aussi satisfaire aux exigences suivantes:

- * obtenir l'accord d'un professeur en qualité de directeur de thèse
- * obtenir l'accord de la faculté concernée.
Ces accords sont validés par la signature de l'attestation de thèse (voir page 41).

Procédure (voir aussi page 4)

Le candidat envoie dans les délais (page 6) son dossier complet (contenu voir ci-dessous) à l'adresse suivante :

Université de Lausanne
Service des immatriculations et inscriptions
Unicentre
CH-1015 Lausanne

/// **Attention**: seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés. En cas d'absence non motivée d'un ou plusieurs des documents mentionnés ci-contre, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation (voir rubrique à ce sujet page 7).

Contenu du dossier pour une admission en doctorat

Après avoir déposé sa demande en ligne (www.unil.ch/immat, rubrique *futurs doctorants*), le candidat envoie au Service des immatriculations et inscriptions (**merci de ne pas agraffer les documents!**):


- * une copie signée de la fiche récapitulative jointe au mail reçu par le candidat immédiatement après le dépôt de la candidature en ligne
- * une photo format passeport
- * une copie du diplôme de fin d'études secondaires et du ou des diplôme(s) universitaire(s), ainsi que du (ou des) supplément(s) au diplôme (si remis)
attention: pour les diplômes délivrés par une université **ne faisant pas partie d'un Etat ayant ratifié la Convention de Lisbonne**, les copies (recto-verso) doivent être certifiées conformes par l'université les ayant délivrés (voir page 47).
- * une copie de tous les relevés de notes obtenues à tous les examens présentés à l'université
attention: pour les relevés de notes délivrés par une université **ne faisant pas partie d'un Etat ayant ratifié la Convention de Lisbonne**, les copies (recto et verso) doivent être certifiées conformes par l'université les ayant délivrés (voir page 47).
- * une copie du descriptif du programme du dernier semestre, voire de la dernière année du master, si le master n'a pas encore été obtenu
- * pour les candidats provenant d'une autre université suisse ou d'une HES/HEP: joindre également une attestation d'exmatriculation (l'attestation doit être fournie au plus tard au début du semestre, lors de la confirmation de l'immatriculation)
- * un curriculum vitae complet et à jour
- * une copie du passeport ou de la carte d'identité

- * le cas échéant, la preuve du virement des CHF 200.– (voir remarque page 46)
- * une traduction authentifiée des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais ou italien.

 **Attention:** il est nécessaire de déposer sa candidature en ligne **et** d'envoyer les documents par courrier postal.

Le candidat doit également remettre à son futur directeur de thèse le formulaire attestation de thèse rempli et signé en double exemplaire. Le lien pour télécharger le document figure dans l'inscription en ligne et également dans le mail d'accusé de réception que le candidat reçoit immédiatement après avoir confirmé sa candidature (document pdf à imprimer par le candidat). Le directeur de thèse le signe puis le transmet à la faculté ou école, qui le vise et le retourne au Service des immatriculations et inscriptions d'ici le 15 octobre 2018 (semestre d'automne 2018/2019) ou le 28 février 2019 (semestre de printemps 2019). Il est par conséquent important que le candidat transmette rapidement les attestations de thèse à son futur directeur.

Les candidats seront informés, personnellement et par écrit, de la suite qui sera donnée à leur demande et des modalités à remplir en vue de leur immatriculation.

 **Attention:** les doctorants doivent être immatriculés à l'UNIL du début à la fin de leur doctorat, jusqu'à l'enregistrement de la thèse auprès de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire (enregistrement après le 15 octobre: inscription obligatoire au semestre d'automne / après le 28 février: inscription obligatoire au semestre de printemps).

Pour la confirmation de l'immatriculation, les candidats doivent obligatoirement fournir les documents suivants:

Pour les diplômes étrangers: si le diplôme universitaire n'a pas encore été délivré, un relevé de notes final mentionnant tous les examens présentés lors du cursus suivi, la note finale obtenue ainsi que l'indication explicite que le grade a été octroyé (degree awarded, graduated, degree granted, etc.). Si le relevé de notes final ne contient pas cette indication, une attestation de réussite, confirmant l'octroi du grade, doit être remise.

L'octroi du titre ne doit plus être soumis à la décision d'un jury, d'un ministère ou d'une autre autorité de la haute école.

Pour les diplômes suisses: si le diplôme universitaire n'a pas encore été délivré, un relevé de notes final ou une attestation de réussite confirmant que l'étudiant a accompli tous les prérequis pour l'obtention du grade doit être présenté.

10. Admission aux programmes de CAS, DAS et MAS

L'Université de Lausanne propose, par le biais de la Formation Continue UNIL-EPFL, des programmes de Certificate of Advanced Studies (CAS), Diploma of Advanced Studies (DAS) et Master of Advanced Studies (MAS), souvent en collaboration avec d'autres hautes écoles et dans de nombreuses disciplines réparties dans toutes les facultés.

Plus d'informations sous
www.formation-continue-unil-epfl.ch



11. équivalences de cours, de séminaires et d'examens

Des équivalences peuvent être accordées sur des études antérieures, terminées ou non, sur décision du Décanat de la faculté concernée.

Dans le cadre du bachelor, le nombre total de crédits acquis par équivalence ne peut dépasser 60 ECTS.

Lors d'une inscription dans un cursus de master, le nombre total de crédits acquis par équivalence ne peut dépasser 30 ECTS dans le cadre d'un cursus à 90 ECTS, 40 ECTS dans le cadre d'un cursus à 120 ECTS, 60 ECTS dans le cadre d'un cursus à 180 ECTS.

Les étudiants désirant obtenir des équivalences pour leurs études universitaires antérieures demanderont, simultanément à la demande d'immatriculation, un formulaire de demande d'équivalence, auprès du Service des immatriculations et inscriptions de l'Université de Lausanne. Le formulaire permettant de solliciter des équivalences sera joint, le cas échéant, à l'attestation d'admission à l'immatriculation.

Il appartient au candidat de se renseigner auprès de la faculté ou école sur le délai fixé pour le renvoi du formulaire de demande d'équivalences.

12. cours satellites et cours de vacances

Une bonne connaissance du français est exigée pour l'admission à l'Université de Lausanne. L'étudiant dont le français n'est pas la langue maternelle, qui n'est pas titulaire d'un certificat cantonal de maturité gymnasiale reconnu par la Confédération, ni d'un titre suisse jugé équivalent, mais qui est dispensé de l'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS), subira un examen de français avant son immatriculation définitive en bachelor ou à un programme de mise à niveau préalable à l'admission dans un master (voir page 35).

Cours Satellites

L'Université de Lausanne offre à ses étudiants régulièrement inscrits des cours d'appoint de français. Les cours Satellites sont des cours de français (langue, littérature, culture) destinés aux étudiants non francophones. Ces cours, gratuits, ont pour but de permettre aux étudiants d'organiser et de systématiser les connaissances de français que leur vie et leurs études à Lausanne leur permettent d'acquérir. Ils sont organisés par l'Ecole de français langue étrangère (www.unil.ch/fle). L'inscription à ces cours ne permet cependant pas d'être dispensé de l'examen de français (voir page 35).



Cours de vacances

Les étudiants désirant perfectionner leur connaissance de la langue française peuvent s'inscrire au Cours de vacances de l'Université :

Cours de vacances de l'Université de Lausanne

Anthropole

CH- 1015 Lausanne

Tél. : +41 (0)21 692 30 90

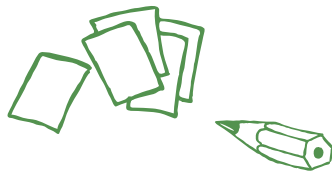
Fax: +41 (0)21 692 30 85

coursdevacances@unil.ch

www.unil.ch/cvac

Le programme d'Enseignement Mutuel en Contexte permet d'obtenir des crédits ECTS et le Certificat de qualification en français (CQF). Le CQF (degrés B1-B2, B2-C1 ou C1-C2) du Cours de vacances de l'UNIL permet d'être dispensé de l'examen de français (voir page 35).

Attention : les personnes désirant entreprendre des études à l'UNIL après avoir suivi un cours de vacances doivent avoir déposé leur dossier auprès du Service des immatriculations et inscriptions dans les délais (page 6).



13. étudiants-hôtes

Les étudiants immatriculés et régulièrement inscrits dans une université étrangère peuvent être admis à l'UNIL en qualité d'étudiants-hôtes. La durée du séjour est limitée au maximum à deux semestres, pendant lesquels l'étudiant-hôte s'acquitte aussi des droits d'inscription forfaitaires aux cours. Le candidat doit répondre aux critères suivants :

- * les études à l'UNIL doivent s'inscrire dans la même filière et le même niveau (bachelor ou master) que ceux choisis dans l'université d'origine
- * dans l'université d'origine, il doit déjà avoir réussi au moins deux semestres ou acquis 60 crédits pour les programmes de bachelor et un semestre ou 30 crédits pour les programmes de master.

L'immatriculation est soumise au préavis de la faculté ou de l'école concernée. Avec l'accord de cette dernière, l'étudiant-hôte peut se présenter à des examens et obtenir des attestations; cependant, l'UNIL ne décerne pas de grade académique à l'étudiant-hôte. La réussite de l'examen de français (page 35) n'est pas exigée. Par contre, l'étudiant-hôte qui entend poursuivre ses études à l'UNIL doit satisfaire aux conditions d'immatriculation.

L'étudiant qui a déjà séjourné à l'UNIL pendant deux semestres en qualité d'étudiant d'échange ne peut bénéficier d'une inscription supplémentaire en qualité d'étudiant-hôte, sauf dérogation dûment accordée par la Direction de l'UNIL.

Procédure

Après avoir déposé sa demande en ligne (www.unil.ch/immat, rubrique *futurs étudiants > bachelor* ou *master*), le candidat envoie dans les délais (page 6) au Service des immatriculations et inscriptions son dossier complet (contenu: voir page 11 pour les programmes de niveau bachelor et 38–39 pour ceux du master) à l'adresse suivante:

Université de Lausanne
Service des immatriculations et inscriptions
Unicentre
CH-1015 Lausanne



14. transfert d'université ou de faculté

Un changement d'université implique une nouvelle immatriculation. Le candidat doit par conséquent suivre la procédure régulière (voir les chapitres délais, conditions d'immatriculation, etc.).

Les demandes de transfert d'étudiants déjà immatriculés à l'UNIL sont à adresser dans les délais au Service des immatriculations et inscriptions de l'Université de Lausanne. Il est recommandé aux étudiants de l'UNIL désirant changer de faculté de s'informer à temps sur les conditions (examen de français, examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS), etc.).

Le candidat ayant déjà entrepris des études sans obtenir de titre peut voir sa demande soumise à des restrictions.

La législation de l'Université de Lausanne actuellement en vigueur prévoit certaines restrictions.

- * L'étudiant ne peut être admis à l'immatriculation en vue de l'obtention d'un bachelor ou dans un cursus proposé par l'Ecole de français langue étrangère s'il n'a pas obtenu, pendant ses six derniers semestres d'études auprès de la haute école, au moins 60 crédits ECTS dans un cursus donné ou des attestations certifiant de résultats équivalents, à moins qu'un délai d'au moins huit années académiques ne se soit écoulé depuis l'interruption des études antérieures suite à son exclusion ou son exmatriculation notamment en raison d'un échec définitif.
- * L'étudiant qui a été exclu d'une autre haute école pour des motifs disciplinaires ne peut s'immatriculer à l'Université.

La Direction, après examen des motifs d'exclusion, peut néanmoins autoriser l'immatriculation si un délai d'au moins huit années académiques s'est écoulé depuis l'interruption des études antérieures.

Le transfert d'une faculté à l'autre ou d'une section à une autre est exclu lorsque l'une des conditions mentionnées ci-dessus appliquées par analogie est réalisée.

- * L'étudiant qui a été exclu d'une faculté de l'Université ou d'une autre haute école et qui est admis à s'inscrire dans une autre faculté ne bénéficie que d'une seule tentative à la première série d'examens, à moins qu'une période d'au moins huit années académiques ne se soit écoulée depuis l'exclusion. Dans ce cas, il bénéficie des mêmes conditions que les candidats qui se présentent à l'inscription et qui commencent leurs études universitaires, y compris dans le choix d'une orientation. En revanche, aucune équivalence ne pourra lui être octroyée pour son cursus antérieurement interrompu ou échoué. Des équivalences en regard de la VAE peuvent être octroyées.
- * L'étudiant qui n'est plus autorisé à poursuivre ses études dans une autre haute école suisse ou étrangère n'est pas autorisé à s'inscrire dans la même orientation ou discipline à l'Université de Lausanne.
- * Dans certaines facultés, l'étudiant éliminé d'une section ne peut plus s'inscrire dans une autre section de cette même faculté.

La double immatriculation (à l'UNIL et dans une autre haute école pendant la même période d'études) n'est pas autorisée. Le cas échéant, une attestation d'exmatriculation devra être fournie au Service des immatriculations et inscriptions avant le début de l'année académique.

15. Mobilité à l'UNIL

Les étudiants de l'Université de Lausanne bénéficient de nombreuses facilités administratives et financières pour accomplir une partie de leurs études dans une haute école suisse ou étrangère. Pour tout renseignement, consultez le site : www.unil.ch/echanges.



16. Taxe administrative

S'acquittent d'une taxe de CHF 200.– pour les frais administratifs de préparation et d'examen des dossiers :

- les candidats au cursus de bachelor, à l'année préparatoire et au diplôme de l'Ecole de français langue étrangère, s'ils sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou universitaires étranger
- les candidats au cursus de master, au doctorat ou à des MAS s'ils sont titulaires d'un bachelor, respectivement d'un master délivré par une université ou haute école spécialisée étrangère.

La taxe administrative n'est pas remboursable, même si le candidat retire sa demande ou si son admission est refusée par l'Université.

La preuve du paiement de cette taxe devra être jointe au dossier envoyé par courrier postal au Service des immatriculations et inscriptions de l'UNIL.

Deux possibilités sont offertes pour effectuer le paiement: virer la somme de CHF 200.– (deux cents francs suisses) sur le compte de chèques postaux de:

Université de Lausanne – 1015 Lausanne

Compte no. 10-13575-3

IBAN: CH17 0900 0000 1001 3575 3

SWIFT/BIC: POFICHBEXXX

Motif du versement: UNIL – Immat – Taxe administrative

+ votre nom et prénom

ou virer la somme de CHF 200.– (deux cents francs suisses) à la:

Banque Cantonale Vaudoise (B.C.V.)

Place Saint-François 14

1003 Lausanne

Compte no. E5373.24.98

Clearing bancaire: 767

SWIFT: BCVLCH2L

IBAN: CH76 0076 7000 E537 3249 8

Motif du versement: UNIL – Immat – Taxe administrative

+ votre nom et prénom

Les frais éventuels seront à la charge de l'émetteur. Ainsi, si le paiement est effectué depuis l'Europe, il est recommandé de faire un virement SEPA en euros. Il est essentiel de joindre la preuve du paiement à votre dossier; à défaut, ce dernier ne sera pas traité.

17. copies certifiées conformes

– **Diplômes d'un Etat n'ayant pas ratifié la Convention de Lisbonne:** page 47

– **Diplômes obtenus en Chine:** page 48

– **Diplômes d'un Etat ayant ratifié la Convention de Lisbonne:** page 48

* Pour les diplômes, relevés de notes et attestations provisoires de succès délivrés **par une école ou haute école ne faisant pas partie d'un Etat ayant ratifié la Convention de Lisbonne** (liste des pays: <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/165/signatures>): le candidat doit joindre les documents nécessaires à l'établissement de son admission sous forme de copies certifiées conformes.

Sont considérées comme copies certifiées conformes des photocopies sur lesquelles ont été apposés la signature originale et le timbre humide de l'autorité ayant effectué la certification. Signatures et timbres doivent être originaux, et ne peuvent nous parvenir à leur tour sous forme de copies.

Sont admises:

a) diplôme de fin d'études secondaires et relevé de notes du diplôme de fin d'études secondaires: les copies doivent être certifiées conformes par le ministère compétent; elles doivent être jointes au dossier dans une enveloppe scellée par le ministère. Dans l'enveloppe doit également se trouver une lettre d'accompagnement contenant les coordonnées de contact précises de la personne ayant certifié conformes les copies (nom, prénom, fonction, adresse postale et électronique, no de téléphone)

b) diplômes universitaires, relevés de notes universitaires, attestations provisoires de succès: les copies doivent être certifiées conformes par l'université/la haute école; elles doivent être jointes au dossier dans une enveloppe scellée par l'université/la haute école. Dans l'enveloppe doit également se trouver une lettre d'accompagnement contenant les coordonnées de contact précises de la personne ayant certifié conformes les copies (nom, prénom, fonction, adresse postale et électronique, no de téléphone)

Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets, notamment s'ils ne contiennent pas les copies certifiées conformes selon les modalités décrites ci-dessus.

- * Pour les diplômes de fin d'études secondaires, les diplômes universitaires et les relevés de notes universitaires délivrés par **une école ou haute école chinoise**: le candidat joint des copies simples au dossier envoyé par courrier postal. En plus, il doit soumettre les documents au CDGDC (China Academic Degrees and Graduate Education Development Center) qui, après vérification, enverra un rapport en anglais à l'UNIL. Informations sur le CDGDC: www.cdgdc.edu.cn/en/ ou <http://cqy.chinadegrees.cn/en/>

Aucune suite ne sera donnée aux candidatures tant que le rapport du CDGDC n'est pas parvenu à l'UNIL.

- * Pour les diplômes, relevés de notes et attestations provisoires de succès délivrés **par une école ou haute école faisant partie d'un Etat ayant ratifié la Convention de Lisbonne**: il suffit de joindre des copies simples au dossier de demande d'immatriculation.



18. Taxes d'études et coût de la vie en suisse (2018-2019)

Taxes d'inscription aux cours et examens, et taxes semestrielles (Bachelor, Master, Ecole de français langue étrangère): CHF 580.– par semestre (détails et taxes pour le doctorat: Directive de la Direction en matière de taxes et délais, voir www.unil.ch > Campus pratique > Documents-Formulaires > Textes légaux > Directives internes à l'Université de Lausanne > 3. Enseignements et étudiants). Le bulletin de versement remis par le Service des immatriculations et inscriptions permet d'effectuer le paiement des taxes auprès d'un guichet de la poste suisse ou par e-banking.

Le budget de base d'un étudiant est d'environ CHF 1950.– par mois. Ce montant comprend, en plus des taxes d'inscription et taxes semestrielles:

Entretien et nourriture:	CHF 850.– à CHF 900.–
Logement (sans les charges):	CHF 600.– à CHF 800.–
Assurances maladie et accidents:	CHF 150.– à CHF 300.–
Livres et matériel:	CHF 100.– à CHF 150.–



19. BOURSES

Différents types d'aides financières sont à la disposition des étudiants en fonction de leur situation académique, financière et personnelle. Pour plus d'informations, consultez le site: www.unil.ch/sasme, rubrique: « social ».

Les candidats qui envisagent de suivre une formation doctorale et qui sont à la recherche de fonds peuvent consulter le site suivant: www.unil.ch/researcher

20. PERMIS POUR ÉTUDES-VISA

Pour les candidats en provenance de pays soumis à l'obligation de visa pour un séjour de plus de trois mois, il est impératif de déposer la demande depuis l'étranger. L'étudiant doit être en possession de son visa d'entrée pour études avant de venir en Suisse. Pour obtenir le visa d'entrée pour études, le candidat doit remplir certaines conditions, notamment:


- * indiquer clairement le cursus d'études qu'il a choisi, sa durée prévue, le diplôme qu'il souhaite obtenir
- * avoir des moyens financiers assurés et suffisants pour couvrir ses besoins pendant son séjour, à savoir au minimum CHF 2'100.– par mois (il n'est pas autorisé à exercer une activité accessoire pendant le 1^{er} semestre d'études)
- * l'âge et les formations antérieures du candidat doivent être compatibles avec le choix d'études.

Le fait de remplir les conditions susmentionnées ne justifie pas automatiquement l'octroi du visa. En tout état de cause, seuls les critères des autorités fédérales et cantonales compétentes font foi. De plus amples informations sont disponibles auprès des autorités consulaires suisses.

La procédure d'examen de la demande de visa pouvant prendre un certain temps, il est vivement recommandé de s'adresser aux autorités consulaires suisses au plus tard lors de l'obtention de l'attestation d'admission à l'immatriculation. Pour obtenir cette attestation suffisamment tôt, les candidats doivent déposer leur demande d'immatriculation auprès de l'UNIL au moins deux mois avant les délais généraux mentionnés à la page 6. Le Service des immatriculations et inscriptions ne peut intervenir dans le processus auprès des autorités (Ambassade, Consulat, Service cantonal de la population).

En plus de l'attestation d'admission à l'immatriculation délivrée par l'Université de Lausanne, le candidat devra remettre aux autorités consulaires le formulaire de demande d'autorisation de séjour temporaire pour études dans le Canton de Vaud (www.vd.ch/formulaires-et-rangers).

Plus d'informations sous:
www.vd.ch/entree-et-sejour et www.bfm.admin.ch

 **Attention:** si le visa n'est délivré qu'après le début des cours en septembre ou février, il n'est plus possible d'être admis. Contacter le Service des immatriculations et inscriptions pour un éventuel report de la candidature.

21. Logement

Le site www.unil.ch/logement centralise toutes les informations concernant le logement pour étudiant (maisons d'étudiants, foyers, chambres dépendantes ou indépendantes chez des privés, ou appartements à partager avec d'autres étudiants).

Nous vous rendons attentif au fait que la situation du logement est particulièrement difficile dans la région et l'UNIL ne peut pas garantir un logement à chacun de ses étudiants. Elle prend néanmoins toutes les mesures qui sont à sa disposition pour essayer de trouver le plus grand nombre de logements possible.



22. Accès au site de l'UNIL

L'accès au site de l'Université de Lausanne se fait en priorité grâce aux transports publics (métro M1).

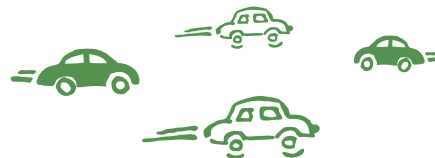


Le stationnement sur le site de l'Université est réglementé et payant. Les autorisations de parcage peuvent être obtenues sur inscription avant chaque semestre ; leur nombre est très limité. Priorité est donnée aux étudiants répondant aux critères suivants :

- * personnes à mobilité réduite
- * personnes avec charges de familles
- * personnes en emploi hors de l'UNIL à un taux minimum de 50%
- * sportifs d'élite.

Les autorisations ne permettent pas de laisser un véhicule plus de 72 heures sur le site. Pour plus d'informations, consultez le site :

www.unil.ch/parking, rubrique : « Etudiants ».



Adresses principales à l'UNIL

central téléphonique de l'UNIL : +41 (0)21 692 11 11

1. services de la direction à disposition des étudiants

Service des immatriculations et inscriptions (SII)

Unicentre – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 21 00
Fax: +41 (0)21 692 21 05
immat.bachelor@unil.ch
immat.master@unil.ch
immat.doctorat@unil.ch
www.unil.ch/immat

Réception téléphonique:
lu, jeu 10h-13h et ma, mer 13h-15h
Guichet: lu, jeu et ve 10h-13h et ma, mer 13h-15h

Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME)

Unicentre – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 21 13
info.sasme@unil.ch; www.unil.ch/sasme
Réception: 10h-17h

Service d'orientation et carrières (SOC)

Unicentre – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 21 30
orientation@unil.ch; www.unil.ch/soc
Réception: 10h-16h

2. secrétariats des facultés et écoles

Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR)

Anthropole – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 27 00
SecretariatFTSR@unil.ch

Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique

Ecole de droit Internef – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 27 50
Fax: +41 (0)21 692 27 76
affaires-etudiantes.droit@unil.ch

Ecole des sciences criminelles (ESC)

Batochime – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 46 00
Fax: +41 (0)21 692 46 05
info.esc@unil.ch

Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP)

IDHEAP – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 68 00
Fax: +41 (0)21 692 68 09
idheap@unil.ch

Faculté des lettres

Anthropole – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 29 78
Fax: +41 (0)21 692 29 05
info_lettres@unil.ch

Ecole de français langue étrangère (EFLE)

Anthropole – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 30 80
Fax: +41 (0)21 692 30 85
efle@unil.ch

Faculté des sciences sociales et politiques (SSP)

Géopolis – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 31 20
Fax: +41 (0)21 692 31 15
ssp@unil.ch

Faculté des hautes études commerciales (HEC)

Internef – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 33 00
Fax: +41 (0)21 692 33 05
hec@unil.ch

Faculté des géosciences et de l'environnement (FGSE)

Géopolis – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 35 03
gse.acad@unil.ch

Faculté de biologie et de médecine (FBM)

Ecole de biologie – Branche biologie

Amphipôle – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 40 10
Fax: +41 (0)21 692 40 05
biologie-etudiants@unil.ch

Ecole de biologie – Branche pharmacie

Amphipôle – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 40 10
Fax: +41 (0)21 692 40 05
biologie-etudiants@unil.ch

Ecole de médecine

Rue du Bugnon 21 – 1011 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 50 11
medecineenseignement@unil.ch

Ecole doctorale

Amphipôle – 1015 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 692 40 01
Fax: +41 (0)21 692 40 05
phdthesis@unil.ch

Institut universitaire de formation et de recherche en soins (IUFRS)

SV-A Route de la Corniche 10 – 1010 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 314 58 15
iufirs@unil.ch

SERVICE DES IMMATRICULATIONS ET INSCRIPTIONS

Unicentre | Université de Lausanne | CH-1015 Lausanne

Tél. +41 (0)21 692 21 00

www.unil.ch/immat

